



Service d'Appui
aux Initiatives locales
de Développement

ANALYSE DU CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE L'AGROÉCOLOGIE AU CAMEROUN

AOÛT 2022

ANALYSE DU CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE L'AGROÉCOLOGIE AU CAMEROUN

Août 2022

Par
Pr. Joseph KEUTCHEU
Professeur associé de sciences politiques
Analyste politique

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES FIGURES	6
LISTE DES SIGLES	7

INTRODUCTION GENERALE

I. Objectifs de l'étude	10
A. Objectif général	10
B. Objectifs spécifiques	10
II. Résultats attendus de l'étude	10
III. Méthodologie de l'étude	10

CHAPITRE 1 : UNE PRESENCE MITIGEE DE L'AGROECOLOGIE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES TEXTES JURIDIQUES RELATIFS A L'AGRICULTURE, L'ELEVAGE ET L'ENVIRONNEMENT

I. La mise en politique de l'agroécologie au Cameroun ou le retard à l'allumage	16
A. La fabrique multi-acteurs et multivariée au cœur de la trajectoire historique de l'agroécologie	16
B. La fabrique de l'agroécologie à l'épreuve des logiques bottom up et d'un volontarisme étatique perfectible	20
II. Une conscience agroécologique contrastée dans le droit de l'agriculture et de l'environnement au Cameroun	23
A. Une conscience agroécologique certaine dans les textes internationaux entérinés par le Cameroun	23
B. Une intégration laborieuse de l'agroécologie dans les dispositifs juridiques nationaux	27
III. Analyse SWOT de l'intégration de l'agroécologie dans les politiques publiques relatives à l'agriculture, l'élevage et l'environnement	28

CHAPITRE 2 : UNE AGROECOLOGIE SILENCIEUSE AU CAMEROUN : ENTRE INVISIBILISATION INSTITUTIONNELLE ET INSTITUTIONNALISATION DE L'INVISIBILITE

I. Du contraste entre mise en mode des pratiques écologiques et insuffisante réception institutionnelle de l'agroécologie	31
A. Au MINADER, faible verbalisation de l'agroécologie en dépit d'une relative intégration de préoccupations écologiques dans l'agriculture	31
B. Le MINEPDED : une vocation écologique par essence mais des liens peu affirmés avec les pratiques agricoles	34

C. Un faible d'intérêt des autres administrations sectorielles par rapport à l'agroécologie	37
II. Les déterminants de l'invisibilité institutionnelle de l'agroécologie au Cameroun	40
A. Une faible appropriation du concept de l'agroécologie	40
B. Une corrélation certaine entre relative invisibilité de l'agroécologie et relative méconnaissance des savoirs paysans	41
III. Analyse SWOT de l'intégration de l'agroécologie dans la dynamique institutionnelle au Cameroun	42

CHAPITRE 3 : LES CURRICULA DES ECOLES DE FORMATION AGRICOLE, MOTEURS DU DEVELOPPEMENT DE L'AGROECOLOGIE AU CAMEROUN ?	43
--	-----------

I. L'enseignement et la formation agricole classiques favorables à l'agriculture biologique	44
II. Le constat d'une introduction en pointillés de l'agroécologie dans les parcours de l'enseignement supérieur agronomique	48
III. Analyse SWOT de l'intégration de l'agroécologie dans les curricula de formation agricole au Cameroun	51

CHAPITRE 4 : RECOMMANDATIONS EN VUE DE L'OPTIMISATION DE L'AGROECOLOGIE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES AU CAMEROUN	52
--	-----------

I. Pousser pour plus d'engagement des institutions du secteur agropastoral	53
II. Donner plus de tonus à l'enseignement et la recherche en matière d'agroécologie	54
III. Un engagement nécessairement plus fort des organisations de la société civile	55

CONCLUSION GENERALE	57
----------------------------	-----------

BIBLIOGRAPHIE	59
---------------------	----

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 :	Répartition des personnes interviewées dans les différentes structures concernées	12
Tableau n° 2 :	Répartition des personnes interviewées dans les structures de formation agricole	12
Tableau n° 3 :	Répartition d'entretiens de groupe avec les organisations paysannes	13
Tableau n° 4 :	Arènes publiques de discussion de l'agroécologie et de pression sur les pouvoirs publics	19
Tableau n° 5 :	La conscience agroécologique des principales conventions internationales ratifiées par le Cameroun	24
Tableau n° 6 :	Analyse SWOT de l'agroécologie dans les politiques publiques relatives à l'agriculture, l'élevage et l'environnement	29
Tableau n° 7 :	Intégration de préoccupations écologiques dans les compétences du MINADER	32
Tableau n° 8 :	Intégration de préoccupations agricoles dans les préoccupations du MINEPDED	35
Tableau n° 9 :	Analyse SWOT de l'intégration de l'agroécologie dans la dynamique institutionnelle au Cameroun	42
Tableau n° 10 :	Sensibilité de la formation agricole classique aux principes agroécologiques	45
Tableau n° 11 :	Sensibilité de l'enseignement agricole supérieur aux principes agroécologiques	49
Tableau n° 12 :	Analyse SWOT de l'agroécologie dans les curricula de formation agricole	51

LISTE DES FIGURES

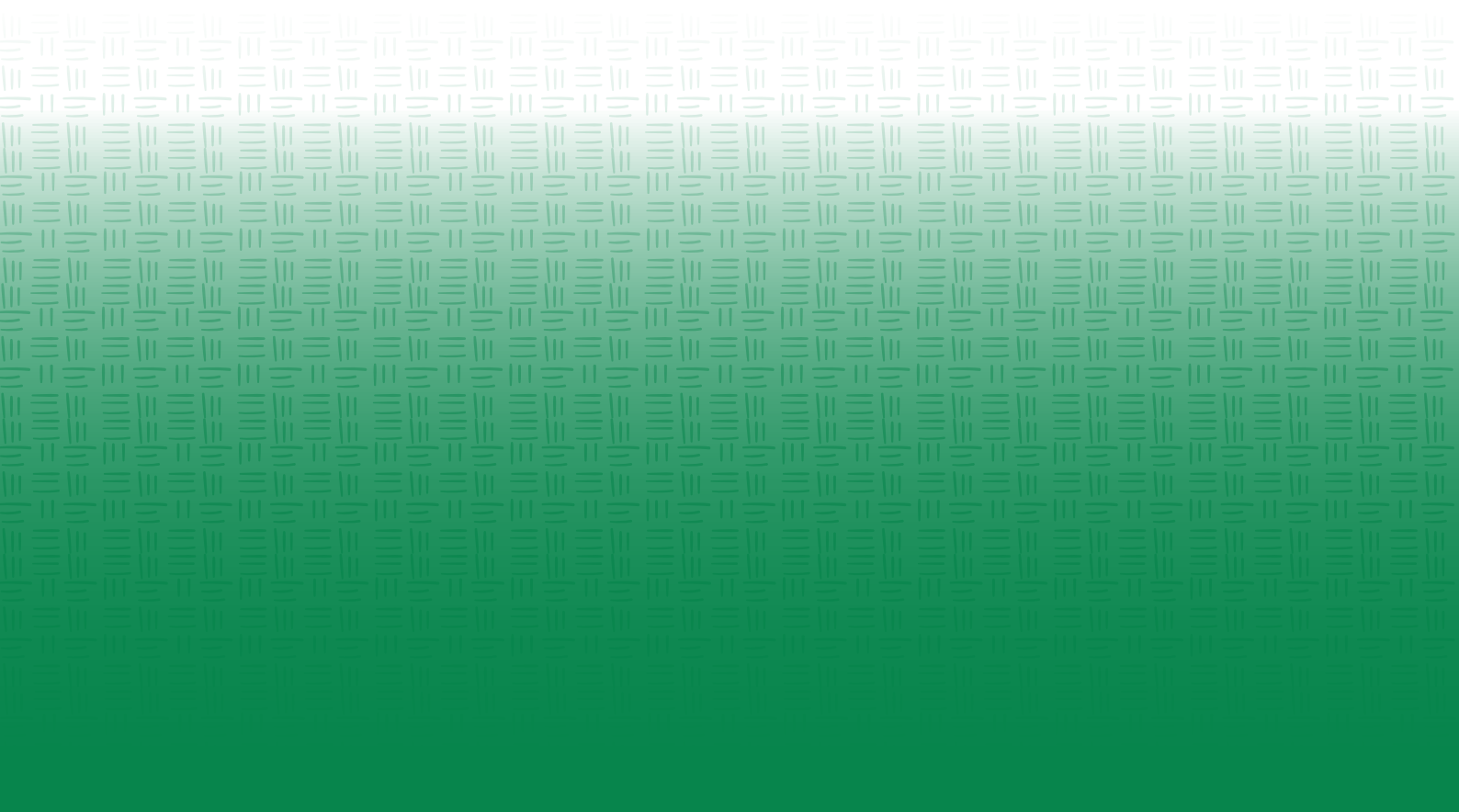
Figure n° 1 :	Modèle de l'équilibre ponctué	16
Figure n° 1 :	Évolution de l'agroécologie au Cameroun	18
Figure n° 1 :	Centres d'intérêts des documents nationaux de stratégie	21
Figure n° 1 :	Les 5 niveaux de la transition écologique internationalement reconnus	26

LISTE DES SIGLES

- AJAECAM** : Association des jeunes agroécologistes du Cameroun
- AJESH** : Ajemalebu Self Help
- CIRAD** : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
- CRA** : Collège régional d'agriculture
- ENEF** : École nationale des eaux et forêts de Mbalmayo
- ETA** : École technique d'agriculture
- FASA** : Faculté d'agronomie et des sciences agricoles
- IRAD** : Institut de recherche agricole pour le développement
- IRD** : Institut de recherche pour le développement
- MINADER** : Ministère de l'agriculture et du développement rural
- MINCOMMERCE** : Ministère du commerce
- MINEPDED** : Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et développement durable
- MINEPIA** : Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales
- MINPMEESA** : Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat
- ODEFCOM** : Organisation pour le Développement des Femmes de la Commune de Mbalmayo
- SAILD** : Service d'appui aux initiatives locales de développement
- SND 30** : Stratégie nationale de développement
- TIRPAA** : Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture



INTRODUCTION GÉNÉRALE



L'agriculture constitue aujourd'hui au Cameroun le principal moyen de subsistance de plus de deux tiers de la population. Le constat est malheureusement de plus en plus fait des changements climatiques et de la dégradation inquiétante des terres cultivables, qui causent la baisse des rendements agricoles et l'augmentation de l'insécurité alimentaire dans certaines régions du pays. Bien plus, l'usage accru des herbicides, peu coûteux et permettant d'alléger la pénibilité du travail, contribue à déliter le modèle traditionnel d'agriculture soucieux de la production, du bien-être des agriculteurs, de la santé des consommateurs et de l'environnement en général. Si elle permet une progression de l'agriculture de conservation, grâce au semis direct, cette agriculture pose néanmoins de sérieux risques pour la santé des hommes et des écosystèmes. Ce diagnostic est partagé par la plupart des bailleurs de fonds intervenant au Cameroun dans le secteur agricole et par des associations d'agriculteurs camerounais. L'efficacité socio-économique de l'action publique agricole (en particulier leurs effets sur la pauvreté) est donc largement contestée. À ces critiques s'ajoute la montée à l'échelle internationale d'un consensus sur les dommages environnementaux générés par la monoculture et l'agriculture chimiquement intensive. Dans cette atmosphère de mise en débat de l'agriculture au Cameroun, une approche alternative a émergé vers la fin des années 1990 et paraît aujourd'hui faire figure de réponse à ces divers défis : l'agroécologie.

Par agroécologie il faut entendre un ensemble des techniques visant à pratiquer une agriculture plus respectueuse de l'environnement et des spécificités écologiques. C'est une alternative à une agriculture intensive basée sur l'artificialisation des cultures par l'usage d'intrants de synthèse (engrais, pesticides...) et d'énergies fossiles. Elle promeut des systèmes de production agricole valorisant la diversité biologique et les processus naturels (cycles de l'azote, du carbone, de l'eau, équilibres biologiques entre organismes ravageurs et auxiliaires des cultures...). À travers l'option pour l'agroécologie, il s'agit d'engager l'agriculture camerounaise vers des transitions permettant de réduire la dépendance aux intrants chimiques (herbicides, engrais) et de développer des systèmes de culture et de production où cohabiteront une diversité de pratiques, les plus agroécologiques possibles, comme la culture attelée, la production de fumure organique, l'agroforesterie et l'agriculture de conservation.

L'agroécologie est ainsi entrée de manière peu bruyante dans l'agenda politique, c'est-à-dire dans la catégorie des questions qui font l'objet d'une préoccupation sous quelque forme que ce soit des pouvoirs publics au Cameroun. En effet, depuis près de deux décennies, les parties prenantes des politiques agricoles plaident pour la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement et sensible à la nutrition. On voit ainsi se développer des initiatives visant à diffuser auprès des populations les pratiques innovantes permettant d'améliorer les rendements et de conserver la fertilité des sols. Les agriculteurs sont appelés à faire usage des techniques s'appuyant exclusivement sur des fonctionnalités offertes par les écosystèmes afin d'éviter l'émission des gaz à effet de serre, et de façon générale, de diminuer les pressions exercées sur l'environnement. Mais, à y regarder de près, les initiatives agroécologiques au Cameroun sont éparpillées et peu systématisées et sont souvent le fait d'exploitations familiales. Sur le plan de l'action publique, des initiatives existent mais sont peu connues du grand public et des praticiens. Ce constat donne toute sa légitimité au questionnement suivant : avec quelle approche et par quels dispositifs de politiques publiques les pouvoirs publics camerounais tentent-ils de modifier les logiques décriées et à impulser des pratiques agroécologiques ? C'est pour répondre à ce questionnement que l'initiative de l'« analyse du cadre politique, juridique et institutionnel de l'agroécologie au Cameroun » a été prise par le Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement (SAILD).

I. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

A. Objectif général

De manière globale, suite au constat d'un besoin de changement dans les pratiques agricoles, la mission envisagée était de scruter l'univers politique, juridique et institutionnel de la pratique de l'agroécologie au Cameroun.

B. Objectifs spécifiques

De manière plus spécifique, il était question de :

- **Scruter les instruments d'action publique agricole (politiques et juridiques) au Cameroun afin de déterminer comment et à quel point ils intègrent l'agroécologie ;**
- **Examiner l'intégration de l'agroécologie dans l'organisation et le fonctionnement des institutions du secteur agricole ;**
- **Saisir la prise en compte de l'agroécologie dans les curricula des écoles de formation agricoles au Cameroun ;**
- **Identifier les axes prioritaires d'intervention sur le plan politique, institutionnel et de formation pour le développement de l'agroécologie au Cameroun.**

II. RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ÉTUDE

A la base, le maître d'ouvrage s'attendait aux résultats suivants :

- **Une analyse critique de la politique et des textes juridiques du secteur agricole au Cameroun est réalisée, analyse qui met clairement en exergue la place de l'agroécologie ;**
- **Un diagnostic de la place de l'agroécologie dans l'organisation et le fonctionnement des institutions du secteur agricole est réalisé ;**
- **Cartographie des écoles de formation agricole est réalisée et la place de l'agroécologie dans les curricula de formation desdites écoles est connue ;**
- **Des propositions d'axes d'intervention sont faites en vue du développement de l'agroécologie au Cameroun.**

III. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Nous avons séquencé comme suit :

SÉQUENCE 1 : Activités de préparation de la collecte des données

Il s'agissait essentiellement de définir les questions de recherche et d'identifier les caractéristiques / paramètres sur lesquels il fallait collecter des informations relatives au cadre politique, juridique et institutionnel de l'agroécologie au Cameroun. Il était aussi question de prendre des dispositions administratives et logistiques nécessaires à un bon déroulement de la collecte des données. Sur le plan administratif, on entendait au préalable, établir des contacts avec les responsables des structures vers lesquelles nous nous dirigerions pour la collecte des données : départements ministériels concernés, doyens et chefs de départements concernés dans les universités d'État et autres écoles de formation agricole. A cet effet, on a préparé des lettres qui ont été envoyées à chacun de ces responsables bien avant notre descente sur le terrain.

Au cours de cette phase, nous avons aussi élaboré des grilles de collecte de données ainsi que les différents guides d'entretien. Sur le plan de la logistique, cette étape a été ponctuée par les réservations et démarches concernant le logement sur le terrain.

SÉQUENCE 2 : Recherche documentaire relative au cadre politique, juridique et institutionnel de l'agroécologie au Cameroun

Séquence décisive dans la réalisation de l'étude, la recherche documentaire était une étape de travail à réaliser avant de se lancer dans les études empiriques (enquête de terrain). Elle permettait de collecter des données informatives grâce à l'étude de documents officiels ou universitaires sur la question de l'agroécologie au Cameroun. Concrètement, il était question, sur la base d'une grille de collecte de l'information préalablement élaborée, d'identifier, récupérer et traiter des données publiées sur le cadre politique, juridique et institutionnel de l'agroécologie au Cameroun. On s'est ainsi intéressé aux grandes catégories de documents suivantes :

- Les textes internationaux (traités, conventions, protocoles) relatifs à l'agroécologie,
- Les lois nationales relatives à cette question au Cameroun,
- Les documents de stratégie sectorielle en lien avec la mise en œuvre de l'agroécologie au Cameroun,
- Les actes réglementaires des autorités publiques ayant trait à la mise en œuvre de l'agroécologie au Cameroun.

Deux canaux de recherche documentaire étaient privilégiés :

- La collecte méthodique des informations dans les archives des départements ministériels concernés,
- La collecte des données documentaires dans les plateformes numériques spécialisées sur l'internet.

SÉQUENCE 3 : Collecte des données empiriques

Le travail de collecte des données sur le terrain s'est essentiellement fait dans trois directions : les départements ministériels concernés par la question de l'agroécologie, les écoles de formation agricole et les organisations paysannes.

Dans les ministères concernés, on entendait s'entretenir avec les responsables de la mise en œuvre de politiques sur les questions relatives au cadre politique, juridique et institutionnel de l'agroécologie au Cameroun. Le premier constat a été celui de la connaissance approximative de notre objet d'étude (l'agroécologie) par un grand nombre de personnes rencontrées. A l'aide d'entretiens individuels et de groupe, on a questionné aux niveaux central et déconcentrés :

- Les axes d'intervention de l'État en matière d'agroécologie,
- Les textes et l'application des textes relatifs à l'agroécologie,
- Les mesures administratives prises pour la mise en œuvre de l'agroécologie,
- La place de l'agroécologie dans les activités des différents services concernés,
- L'état des besoins en compétences en matière d'agroécologie dans les différents services concernés.

Au total, 15 fonctionnaires ont été interviewés. La répartition des interviewés se présente comme suit :

TABEAU N° 1 : Répartition des personnes interviewées dans les différentes structures concernées

Ministère	Nombre
MINADER	7
MINEPDED	4
MINCOMMERCE	2
MINPMEESA	2

Dans les structures de formation agricole, on s'est attelé à remplir une grille de collecte de l'information sur les programmes. On a également eu des entretiens individuels avec les enseignants et les étudiants desdites écoles relativement à leurs perceptions des programmes de formation. On s'intéressait principalement aux points suivants :

- Les formations spécialisées prenant en compte l'agroécologie,
- Les unités d'enseignement en agroécologie dans les écoles de formations identifiées,
- Les volumes horaires et le nombre de crédits affectés aux unités d'enseignement en agroécologie,
- L'importance des unités d'enseignement en agroécologie chez les étudiants des écoles identifiées.

Au total, nous avons eu des entretiens avec 31 enseignants et étudiants tels que présentés dans le tableau suivant.

TABEAU N° 2 : Répartition des personnes interviewées dans les structures de formation agricole.

Ministère	Enseignants	Étudiants
ENEF Mbalmayo	3	3
Institut Agricole de Douala (IAD)	1	-
Institut Supérieur Agricole d'Obala (ISAGO)	1	-
FASA (Université de Dschang)	4	4
Faculté d'agriculture et de médecine vétérinaire (Université de Buea)	2	2
Filière « Sciences et Techniques d'Agriculture Biologique » de la Faculté des Sciences (Université de Ngaoundéré)	2	2
Master Professionnel Agroforesterie (Université de Yaoundé 1)	2	2
Master Professionnel Biodiversité et Productions forestières (Université de Yaoundé 1)	2	2

Dans les organisations paysannes, on s'est attelé à examiner le niveau d'ingestion des idées portant sur l'agroécologie. De fait, on scrutait l'institutionnalisation de l'agroécologie, c'est-à-dire le processus au travers duquel les pratiques agroécologiques s'insèrent dans le quotidien des agriculteurs au point de contraindre leurs comportements professionnels. Au total, nous avons eu 4 entretiens de groupe avec des membres d'organisations paysannes, soit une à l'Ouest Cameroun,

TABLERAU N° 3 : Répartition d'entretiens de groupe avec les organisations paysannes

Organisations paysannes	Nombre
GIC Tehguigning de Mba'a (Bangang)	1
Comité de développement de la vallée de Kya à Awae (Mefou et Afamba)	1
GIC Laïndé Karéwa (Tchéboa, Bénoué)	1
Organisation pour le Développement des Femmes de la Commune de Mbalmayo (ODEFCOM)	1

SÉQUENCE 4 : Analyse des données

Le dépouillement, le traitement et l'analyse des données ont été faites manuellement. Pour le dépouillement, des tableaux de synthèse ont été produits afin de faciliter la visibilité et la lisibilité de l'ensemble des données. L'analyse a été faite à partir de la technique dite d'analyse de contenu.

Le présent rapport provisoire est en réalité la présentation des résultats de l'étude du cadre politique, juridique et institutionnel de l'agroécologie au Cameroun. Ces résultats sont présentés conformément aux exigences des termes de références. On y retrouve donc naturellement les articulations suivantes :

- Une analyse critique de la politique et des textes juridiques internationaux et nationaux relatifs au secteur agricole, analyse qui met clairement en exergue la place de l'agroécologie (chapitre 1) ;
- Un diagnostic de la place de l'agroécologie dans l'organisation et le fonctionnement des institutions du secteur agricole (chapitre 2) ;
- Une cartographie des écoles de formation agricole, une cartographie qui indique la place de l'agroécologie dans les curricula de formation desdites écoles (chapitre 3) ;
- Des recommandations en vue du développement de l'agroécologie au Cameroun (chapitre 4).



CHAPITRE 1

UNE PRESENCE MITIGEE DE
L'AGROECOLOGIE DANS LES
POLITIQUES PUBLIQUES ET LES
TEXTES JURIDIQUES RELATIFS A
L'AGRICULTURE, L'ELEVAGE ET
L'ENVIRONNEMENT



Dans tous les territoires dans le monde, l'agriculture mondiale est aujourd'hui partagée entre deux modèles agricoles qui suggèrent implicitement un changement radical des modes de penser et d'agir. D'un côté, il y a le modèle de l'agriculture industrielle/conventionnelle engagée sans relâche depuis plusieurs décennies déjà. De l'autre côté, le modèle agroécologique qui promeut une approche territoriale, axée sur le développement et la mise en valeur des ressources naturelles, sur les investissements en faveur de l'agriculture familiale, en se basant sur les connaissances indigènes existantes et en valorisant au mieux les capacités locales. Il s'agit d'un partage qui intervient dans un contexte d'essoufflement du premier modèle du fait de forts impacts négatifs de l'agriculture sur l'environnement et dans la coulée de bouleversements climato-écologiques importants. Relativement au second point on note que les résultats du changement climatique sont de plus en plus visibles et mettent chaque jour dans la précarité un nombre croissant de personnes. Sécheresse, inondation, tempête, ces phénomènes climatiques s'amplifient et affectent plus hargneusement des populations déjà vulnérables. Les conséquences du changement climatique sont aujourd'hui indéniables : désertifications, inondations des récoltes, pénuries de stocks alimentaires, forçant des millions de personnes à se déplacer pour survivre. Dans les pays africains en particulier, les agriculteurs et les petits producteurs sont les premiers à pâtir de ces conséquences du changement climatique. Les périodes de soudure sont de plus en plus longues, le déficit pluviométrique favorise la désertification de certaines régions, les sécheresses et inondations détruisent les cultures. Au-delà de la perte de leur seul moyen de subsistance les agriculteurs perdent aussi leur capacité à nourrir le reste du monde.

Face aux changements climatiques et à la dégradation inquiétante des terres cultivables, qui causent la baisse des rendements agricoles et l'augmentation de l'insécurité alimentaire, s'est progressivement développée l'idée du renforcement de la résilience des populations vulnérables à l'insécurité nutritionnelle. Des voix poussent pour la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement et sensible à la nutrition. Ces voix sont d'ailleurs au cœur de la construction de la cause de l'agroécologie en Afrique : l'objectif général est de sensibiliser et renforcer les connaissances des agriculteurs sur l'agroécologie afin d'améliorer les systèmes alimentaires et promouvoir une agriculture sensible à la nutrition et à l'environnement. Au Cameroun, le défi reste le même. Il s'agit d'assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable pour une population de plus en plus croissante et de plus en plus urbanisée. Les acteurs des secteurs agricoles et de la protection de l'environnement y sont de plus en plus sensibles à la nécessité d'adopter des systèmes de production qui limitent la pression sur les sols et l'environnement.

La sensibilité croissante des secteurs agricole et de la protection de l'environnement à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes ne soulève pas moins la question de la place de l'agroécologie dans l'agenda politique au Cameroun. Il faut entendre par agenda politique l'ensemble des problèmes qui font l'objet de quelque traitement que ce soit par les pouvoirs publics. La saisie par le droit est l'une des modalités incontournables de la mise sur agenda d'une question sensible. Dès lors, dans l'examen de la place de l'agroécologie dans l'agenda politique, il peut être intéressant d'examiner la place de l'agroécologie dans la construction des problèmes publics de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de l'économie au Cameroun. Il peut tout autant être bien de scruter la saisie de ce modèle agricole par le droit au Cameroun (I). L'encadrement législatif et réglementaire apparaît en effet comme un prisme pertinent pour analyser les sorts et ressorts de l'agroécologie dans un univers juridique et institutionnel sans cesse affecté par un fort coefficient de dynamisme (II).

I. LA MISE EN POLITIQUE DE L'AGROÉCOLOGIE AU CAMEROUN OU LE RETARD À L'ALLUMAGE

L'analyse de la fabrique de la politique de l'agroécologie au Cameroun nous a amené à faire deux types de constats. La diversité et la diversification est au cœur de l'institutionnalisation progressive de l'agroécologie dans le pays (A). Cette construction laisse entrevoir la puissance des logiques bottom up et un volontarisme étatique à parfaire (B).

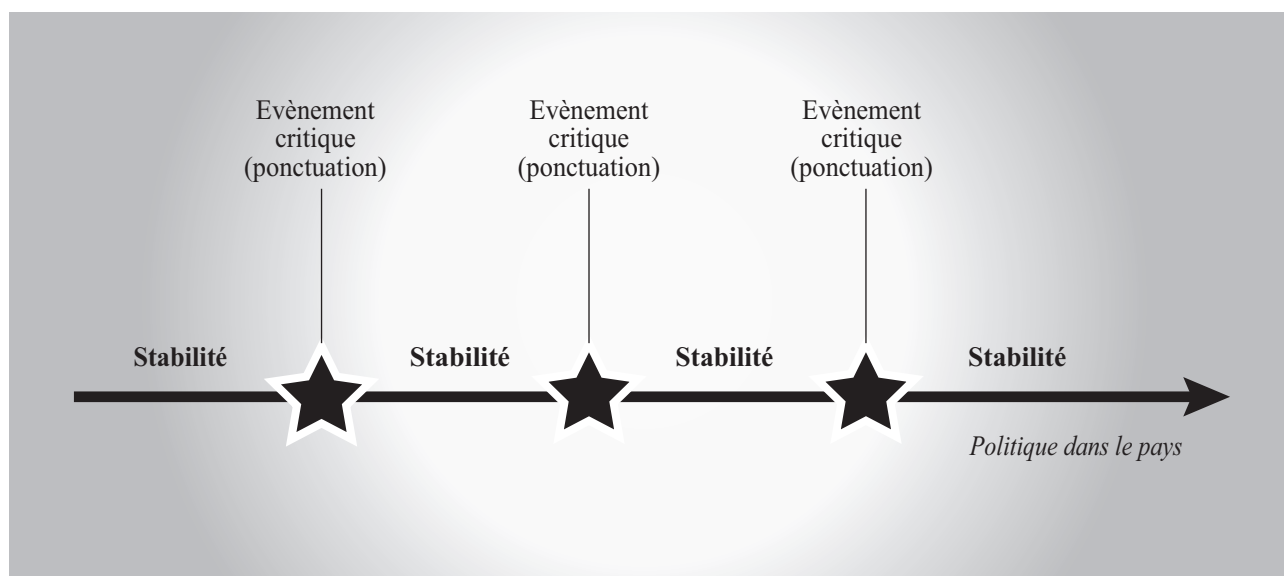
A. La fabrique multi-acteurs et multivariée au cœur de la trajectoire historique de l'agroécologie

C'est sans doute via deux concepts principaux qu'il convient d'envisager la trajectoire historique de construction d'une politique agroécologique au Cameroun : l'équilibre ponctué et les arènes publiques.

1. Le modèle de l'équilibre ponctué pour comprendre l'émergence de l'institutionnalisation progressive de l'agroécologie au Cameroun

Dans l'analyse des politiques publiques, le modèle de l'équilibre ponctué vise à expliquer pourquoi les politiques ont tendance à connaître de longues périodes de stabilité ponctuées de courtes périodes de changements radicaux.

FIGURE N° 1 : Modèle de l'équilibre ponctué



Source : Notre compilation de données documentaires

En suivant ce modèle, on relève ainsi que le cadre de pratique de l'agroécologie s'est progressivement mis en place à la faveur des circonstances et d'événements qui ont aiguisé la conscience des hommes sur les enjeux de l'agriculture. Dans la période précoloniale, les peuples de ce qui va devenir le Cameroun ne disposaient pas d'une politique clairement formulée en matière d'agroécologie. On remarquait

cependant au sein de ces peuples des pratiques agronomiques relevant de ce qu'on va par la suite appeler agroécologie. Les chroniques historiques sont ainsi riches de pratiques agronomiques basées sur la fertilisation naturelle des sols, notamment de pratiques ancestrales de compostage. Des récits historiques rendent compte de savoir-faire traditionnels qui permettaient de prédire les événements saisonniers et de mieux anticiper les risques climatiques. La première rupture de ce paradigme de l'agronomie inspirée par le fonctionnement des écosystèmes naturels intervient avec la colonisation. Celle-ci introduit un modèle productiviste tourné vers l'exploitation à outrance des terres africaines. Le référentiel devient ainsi la production agricole industrielle portée par l'extension des surfaces cultivées et l'usage progressif d'intrants pour booster les récoltes et protéger les plantations. Les pratiques agroécologiques traditionnelles vont cependant se poursuivre, mais dans le cadre de petites exploitations familiales qui, elles-mêmes, ne vont pas toujours échapper au modèle productiviste.

Le modèle productiviste colonial va connaître à son tour une rupture ou une ponctuation avec l'avènement de l'indépendance. La rupture est caractérisée par l'intensification du productivisme agricole. Les politiques publiques d'alors sont marquées par un fort développementalisme économique ; il s'agit pour l'État nouvellement indépendant d'embrayer sur la modernisation et l'industrialisation afin de massifier la production et faire rentrer autant de devises que possible. Le Cameroun sera ainsi marqué dans les années 1960-90, par des politiques de développement agricole visant l'accroissement de la production pour garantir la sécurité alimentaire des populations et fournir des devises à l'État (exportation du cacao, du coton, du café, etc.). La modernisation de l'agriculture a été fondée durant cette période sur les principes de la révolution verte : utilisation des variétés améliorées, fertilisation minérale, protection chimique des cultures, travail du sol et culture pure. Ce modèle a fortement participé au développement du pays : création de grandes entreprises agricoles, emplois de milliers de personnes, financement de la construction d'infrastructures de divers ordres. Cette success story ne doit cependant pas occulter les effets pervers du productivisme agricole postcolonial au Cameroun. Il a aussi créé un phénomène de dépendance des agriculteurs vis-à-vis du crédit et du modèle technique de production proposés par les sociétés agricoles qui a probablement limité les initiatives locales, la diversification des productions et la biodiversité dans les agroécosystèmes¹. La crise économique de la fin des années 1980 (crise des filières cacao, café, coton) et la prise de conscience écologique du début des années 1990 sont venues remettre en cause cet autre modèle productiviste et introduire le paradigme environnementaliste caractérisé par l'appel à une agriculture respectueuse de l'environnement. Le sommet de Rio de 1992 a pointé du doigt le rôle croissant de production agricole dans la dégradation et l'épuisement des ressources naturelles, dans la pollution de l'environnement et dans la contamination des produits alimentaires.

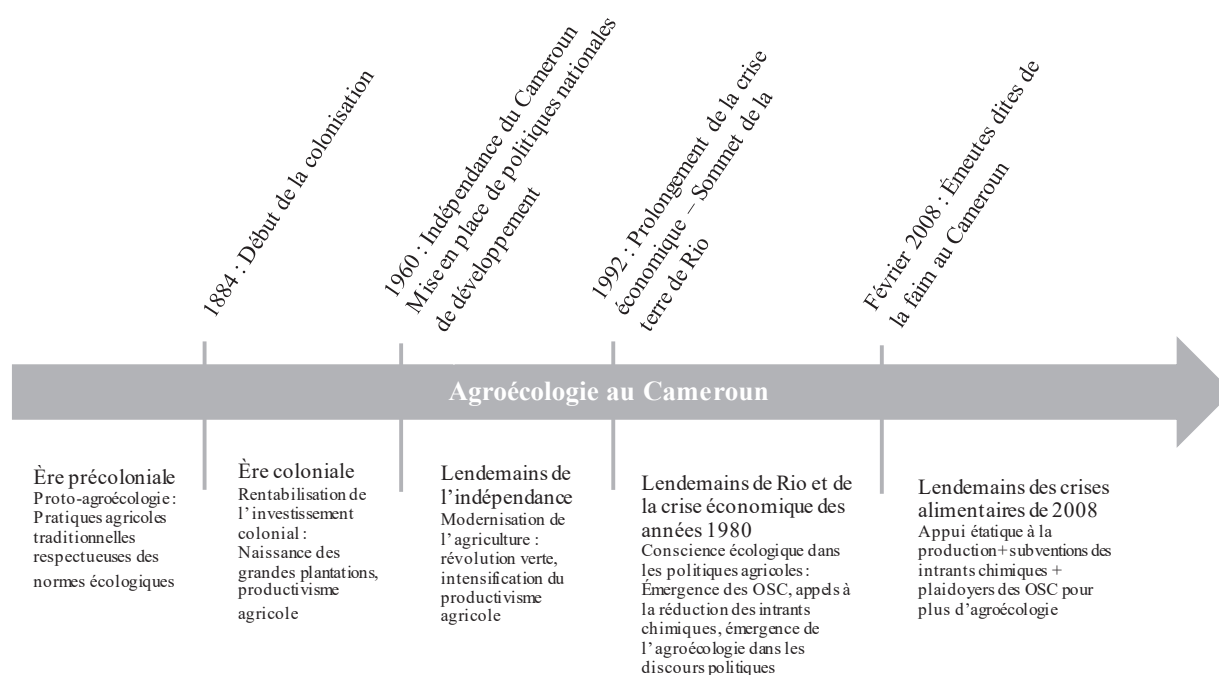
L'inflexion de la politique agricole au Cameroun après le sommet de Rio est marquée par l'émergence d'organisations de la société civile faisant le plaidoyer pour une agriculture durable. C'est le moment véritable de l'émergence ou de la re-émergence des idées relatives à l'agroécologie, idées principalement portées par ces organisations². Cette séquence est aussi marquée par la ratification par l'État du Cameroun de nombre de conventions internationales visant la réduction et l'usage responsables d'intrants chimiques dans l'agriculture (voir infra). Le paradigme du développement agricole durable et de l'agroécologie qui va alors s'installer dans les années 1990 et 2000 sera cependant mis en difficulté par l'augmentation rapide du prix des produits vivriers sur le marché mondial en 2008 (riz, blé) et par les émeutes subséquentes de la faim dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne. Dans ce contexte d'insécurité alimentaire, les pouvoirs publics camerounais ont réagi rapidement en subventionnant certains produits alimentaires et en développant des programmes d'appui à la production. Du point

¹ Entretien du 18 août 2022 à Yaoundé avec Monsieur J. M. Lara, cadre au MINADER.

² Données du Focus group discussion du 08 août 2022 à Awae avec des membres du Comité de développement de la vallée de Kya.

de vue des décideurs, il semblait plus efficace de revenir au modèle de la révolution verte qui était peu complexe à mettre en œuvre et pouvait accroître rapidement la production agricole dès les campagnes agricoles 2009 et 2010. On a ainsi subventionné les engrais minéraux et développé la production et la distribution de semences améliorées³. Ces politiques « court termistes » ont été très bien appréciées par les producteurs même si elles ne résolvait pas les problèmes écologiques de fond et en particulier les processus de dégradation des terres agricoles⁴. A la même période, les acteurs "environnementalistes" (ONG, associations) remettaient en question l'usage des intrants pour l'agriculture africaine au regard des impacts négatifs qu'ils ont engendrés ailleurs. Des chercheurs et des OSC telles que le SAILD vont continuer à promouvoir le paradigme de l'agronomie dans les politiques agricoles.

FIGURE N° 2 : Évolution de l'agroécologie au Cameroun



Source : Notre compilation de données documentaires

L'agroécologie ne se limite cependant pas à des expériences agronomiques : il s'agit aussi d'un combat politique qui se joue dans les arènes locales, nationales et internationales.

2. L'émergence de l'agroécologie comme résultat de débats au sein de plusieurs arènes publiques au Cameroun

La prise en compte de l'agroécologie dans la politique agricole au Cameroun se construit à partir de plusieurs arènes publiques et dans l'interaction entre la société civile et l'État. L'arène renvoie à des situations d'interaction ou de compétition de discours sur une politique. L'arène est alors envisagée comme une agora – un lieu de délibération au sujet de l'action publique. En recourant à un concept d'arène publique dans le présent rapport, nous voulons décrire les formes de la discussion publique

³ Entretien du 18 août 2022 à Yaoundé avec Monsieur L. Ondobo, cadre au MINADER.

⁴ Données du Focus group discussion du 30 juillet 2022 à Tchéboa avec des membres du GIC Laïndé Karéwa.

de la problématique agroécologique dans ses multiples modalités et milieux et entre les multiples acteurs sociaux des politiques agricoles au Cameroun. En premier lieu, la notion d'arène permet ici de considérer le caractère initialement fragmenté de l'espace public dans lequel se discute l'agroécologie au Cameroun. Cet espace est fragmenté entre arène médiatique, arène politico-administrative et arène scientifique. Le tableau ci-après propose une cartographie succincte à partir d'une distinction entre ces trois grandes arènes de mise en public de l'agroécologie au Cameroun.

TABEAU N° 4 : Arènes publiques de discussion de l'agroécologie et de pression sur les pouvoirs publics

Arènes	Contenu des luttes discursives	Acteurs impliqués
Médiatique	Mise en débats de l'impact sur l'environnement de certaines pratiques agricoles	OSC favorables à l'agroécologie; experts agronomes, experts environnementalistes
	Publicisation de la contamination de l'eau et des sols et de la mise en danger la santé des êtres humains	
	Magnification des bienfaits de l'agriculture biologique	
Politico-administrative	Mobilisation et plaidoyer d'une partie de la société civile internationale et nationale pour une transition agroécologie (COP 15)	SAILD, AJESH, AJAECAM, institutions étatiques (MINADER, MINEPDED, etc.)
	L'agroécologie envisagée comme solution de lutte pour la sécurité alimentaire	
	Appel à un financement conséquent de l'agroécologie	
	Poussée contraire d'organisations paysannes pour la subvention aux engrais et pesticides (maintien de l'idée de révolution verte)	
Scientifique	Mise en exergue des monocultures qui appauvrissent et empoisonnent les sols avec une augmentation des niveaux d'engrais chimiques	Universitaires, Instituts de recherche (IRAD, CIRAD / IRD, IITA, ICRAF-CIFOR)
	Mise en lumière de la rotation des cultures qui aide à restituer les nutriments au sol sans intrants chimiques	

Source : Notre compilation de données documentaires

Les débats issus des différentes arènes publiques influencent progressivement la mise de l'agronomie dans l'agenda politique. Ces débats, doublés de la pression internationale de plus en plus forte pour des politiques agricoles sensibles aux considérations écologiques, orientent graduellement les politiques publiques nationales vers l'acceptation et l'intégration du référentiel agroécologique.

B. La fabrique de l'agroécologie à l'épreuve des logiques bottom up et d'un volontarisme étatique perfectible

La vague de la fabrique de l'agroécologie engagée à partir du début des années 1992, et qui a eu pour point d'ancrage idéologique le sommet de la terre de Rio en 1992 (voir figure n° 2), a laissé des traces dans les politiques publiques au Cameroun, notamment dans l'action publique agricole et dans la décision publique liée à l'environnement. De fait, au sein des arènes publiques ci-dessus évoquées, la problématique de l'agroécologie s'est imposée comme méritant une attention publique et devant entrer légitimement dans les agendas politiques. Plusieurs de nos informateurs-clés confirment ce constat :

« L'agroécologie devient une donnée incontournable pour le gouvernement et pour nous qui travaillons sur les politiques agricoles⁵ »,

« Il nous faut désormais privilégier une combinaison de pratiques agroécologiques qui répondent à la fois aux objectifs à court terme de l'agriculteur et aux objectifs à plus long terme ou d'intérêt général⁶ ».

Ce qui précède et l'édiction de normes juridiques y relatives indiquent clairement qu'il existe au moins une prise de conscience des pouvoirs publics au sujet de la portée possible de l'adoption des principes de l'agroécologie au Cameroun. Les « mœurs » en matière d'agriculture, c'est-à-dire les manières de percevoir, de se tenir face aux pratiques agricoles au Cameroun évoluent vers un refoulement de leur aspect purement productiviste. C'est que, les entrepreneurs de la cause de l'agroécologie que sont les OSC et certains agriculteurs réussissent à faire passer pour déviance le système de production agricole classique consistant à produire toujours plus avec l'aide d'intrants chimiques. Ils réussissent surtout à pousser les institutions étatiques et bien d'autres acteurs sociaux à s'inscrire dans des logiques différentes.

Seulement, nous avons voulu pousser plus loin notre investigation sur la mise en politique de l'agroécologie et nous nous sommes intéressés au contenu des documents de cadrage stratégique en matière d'agriculture et de protection de l'environnement. Notre choix portait donc sur l'analyse du contenu d'un corpus des textes à portée normative qui sont supposés donner corps à l'agroécologie en tant que politique publique au Cameroun : Stratégie nationale de développement (SND 30), Stratégie de développement du secteur rural couplée à son Plan national d'investissement agricole (SDSR/PNIA 2020-2030), Stratégie du sous-secteur environnement, protection de la nature et développement durable, Plan National d'adaptation au changement climatique (PNACC). Nous avons précisément eu recours à la technique du text mining, également appelé traitement automatique du langage. Le text mining peut être défini comme étant un ensemble de techniques issues de l'intelligence artificielle, alliant plusieurs domaines : la linguistique, la sémantique, le langage, les statistiques et l'informatique. Combinées ensemble, ces techniques permettent d'extraire des données pour recréer de l'information à partir de corpus de textes en les classifiant et les analysant de manière à établir des tendances. Dans le cas d'espèce, cette technique nous a permis de générer le « nuage de mots » ci-dessous permettant de dégager les principaux centres d'intérêts des documents stratégiques analysés.

⁵ Entretien du 18 août 2022 à Yaoundé avec Monsieur L. Ondobo, cadre au MINADER.

⁶ Entretien du 19 août 2022 à Yaoundé avec Monsieur M. Lamissana, cadre au MINEPIA.

FIGURE N° 3 : Centres d'intérêts des documents nationaux de stratégie

Il ressort de ce nuage de mots que les principaux documents de stratégies analysés n'accordent qu'une place résiduelle à l'agroécologie qui reste ainsi marginale dans les politiques publiques au Cameroun, notamment celles liées au développement, à l'agriculture et à l'environnement. Tout au plus y retrouve-t-on assez régulièrement des préoccupations de durabilité et de conservation de la biodiversité mais qui ne sont pas clairement énoncées dans le sens du développement de l'agroécologie.

La SDSR/PNIA 2020-2030 a été élaborée par et pour le Gouvernement de la République comme cadre référentiel de développement de l'agriculture pour les 10 prochaines années. C'est donc un document de première importance dans la mise en œuvre des politiques agricoles au Cameroun. Une lecture approfondie de ce document de stratégie a permis de mettre en lumière une verbalisation quasi inexistante de l'agroécologie. Tout au plus y trouve-t-on des allusions cursives aux « *contraintes de préservation de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques* » (p. 19), à « *aménagement et de valorisation des ressources naturelles* » dans les développements relatifs au sous-secteur forestier (p. 20) sans réelles analyses des orientations qui pourraient être données en matière d'agroécologie. Dans ce document de stratégie, le domaine d'investissement n°3 est intitulé « *renforcement de la résilience des systèmes de productions, de la gestion durable des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables, face au changement climatique et autres chocs* ». Cela laisse entrevoir une sensibilité assumée aux préoccupations agroécologiques. Dans le Plan national d'investissement agricole (SDSR/PNIA 2020-2030), on entrevoit des possibilités de promotion de la durabilité qui représente un potentiel important pour le développement de l'agroécologie au

Source : Nos données d'enquête

Cameroun. L'axe 3 de la SDSR prévoit ainsi une utilisation durable des ressources naturelles pour la promotion équilibrée de l'ensemble des filières, prenant en compte les contraintes de préservation de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques. L'agroécologie repose sur un ensemble de pratiques agricoles au service de la valorisation durable des ressources naturelles. L'axe 3 de la SDSR apparaît donc comme un levier significatif à actionner pour mieux développer l'agroécologie au Cameroun. C'est dans le même sillage que se situe le Plan national d'adaptation aux changements climatiques, guide de référence qui définit les actions et les options prioritaires d'adaptation des populations face aux menaces d'origine climatique. Cela renforce la conviction quant aux possibilités de renforcement de l'agroécologie au Cameroun. Seulement, on ne peut manquer d'y relever une absence criarde de précisions sur l'orientation qu'on pourrait donner à l'agroécologie. Bien plus, et malheureusement, on remarque dans ce document la place surabondante accordée au financement des engrais et autres intrants⁷ en vue de la massification de la production. Sur ce dernier point, la SDSR/PNIA s'inscrit dans la logique de la SND30 qui envisage fortement comme piste d'amélioration de la production agricole au Cameroun, les subventions massives des engrais et autres intrants chimiques (pp. 37, 48, 49, 110, 121).

Le Plan National d'adaptation au changement climatique (PNACC) dans son axe stratégique n° 4 intitulé « *Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies et politiques sectorielles nationales* » ouvre une possibilité de coupler politiques agricoles, notamment la prise en compte des considérations agroécologiques avec la politique de mitigation du changement climatique. L'agroécologie incarne en effet une agriculture durable, respectueuse des équilibres environnementaux. Cette politique de production agricole a pour vocation d'optimiser la production alimentaire sans mettre en danger la nature. Implémenter l'agroécologie signifie naturellement qu'on s'arrime aux mesures d'adaptation aux changements climatiques. De manière spécifique, la mise en œuvre du PNACC a vocation à renforcer les capacités du Cameroun en matière d'évaluation des impacts des changements climatiques sur l'agriculture. Elle va permettre une évaluation des pratiques en agroforesterie, ainsi que l'identification de celles présentant un caractère résilient aux changements climatiques d'une part ; d'autre part, elle appuiera le pays dans le développement d'un système de collecte, de traitement, d'analyse et de suivi des données climatiques. La mise en œuvre d'actions efficaces pour lutter contre le changement climatique est ainsi appelée à favoriser le développement d'approches agroécologiques permettant de renforcer la résilience des moyens d'existence et de réduire le taux de pauvreté dans les communautés rurales vulnérables.

C'est dans la même perspective que s'inscrit la Contribution Déterminée au Niveau national (CDN) du Cameroun, un nouvel instrument dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Elle permet de présenter les efforts nationaux envisagés dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique pour la période 2020-2030. Celle-ci précise les contributions en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. La CDN du Cameroun a une ambition de réduction de ses émissions de 32% d'ici 2030. Elle aide le pays à entamer une transition radicale vers un développement plus écologique et plus durable. Ainsi, la CDN du Cameroun contient, entre autres, l'identification et l'analyse des pratiques et systèmes agroforestiers résilients aux changements climatiques dans la zone soudano-sahélienne ; l'évaluation des pratiques agroforestières sensibles au genre et résilientes aux effets du changement climatique dans la zone soudano sahélienne. Au titre des priorités de l'adaptation et la résilience au Cameroun, cet instrument met en avant la promotion d' « une agriculture intelligente face au climat pour renforcer la résilience et améliorer les investissements dans l'adaptation et renforcer la résilience des communautés aux effets

⁷ Voir notamment les sous-sections intitulées « *Activité 1.1.1 Soutien à l'accès aux intrants (semences et plants, engrais, produits phytosanitaires), matériels, équipements et infrastructures productives* » (p. 41), « *Activité 2.3.1. : Validation de la Politique Nationale d'octroi des subventions agropastorales et de ses Manuels de procédures* » (p. 56).

néfastes du changement climatique grâce à un accès et une connectivité améliorée, et un stockage des aliments ». Les changements ainsi envisagés dans le cadre de la CDN constituent une réelle opportunité à capitaliser en faveur de la transition vers une économie verte, et ainsi vers l'accélération de pratiques agroécologiques.

En fin de compte, les pratiques agroécologiques restent encore l'apanage d'exploitations agricoles familiales et d'OSC qui en font la promotion et le plaidoyer. Le volontarisme étatique manifesté par la ratification de textes internationaux demande encore à s'appliquer dans le domaine de l'agriculture.

II. UNE CONSCIENCE AGROÉCOLOGIQUE CONTRASTÉE DANS LE DROIT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT AU CAMEROUN

Dans le cadre de cette section, nous rendons précisément compte d'un pan des résultats de notre enquête en scrutant précisément la place de l'agroécologie non seulement dans les textes internationaux ratifiés par le Cameroun (A), mais aussi dans les textes juridiques nationaux relatifs à l'agriculture, l'environnement, la santé et l'économie (B).

A. Une conscience agroécologique certaine dans les textes internationaux entérinés par le Cameroun

Dans le cadre de sa stratégie d'intégration à l'économie internationale et de son adaptation au nouveau contexte caractérisé par la mondialisation et des échanges et les nouveaux défis et enjeux climatiques et environnementaux, le Cameroun a signé durant plusieurs décennies plusieurs traités internationaux qui concrétisent la volonté de créer des conditions propices au développement et la diversification de l'agriculture, la protection des ressources naturelles (dont génétiques) et à la promotion de la coopération bilatérale, régionale et internationale. Ces traités sont envisagés comme des instruments juridiques de civilisation internationale des mœurs en matière d'agriculture, de protection de l'environnement et de la santé humaine. Ils contiennent tout autant des opportunités d'autonomisation économiques des agriculteurs.

Le trait commun de ces traités internationaux portant sur l'activité agricole reste cependant la conscience agroécologique qu'ils charrient. Il convient d'envisager la conscience agroécologique comme née sous l'influence d'une double crise, celle de l'écologie et de l'agriculture classique. Relativement à la première crise, il y a une prise de conscience de ce que l'environnement se dégrade de plus en plus par rapport aux besoins de l'espèce (réchauffement climatique, pollution, déforestation, etc.) et du fait d'une activité humaine peu contrôlée. En ce qui concerne la seconde crise, on réalise que l'agriculture est mondialement confrontée à une série de problèmes : variations brutales des prix alimentaires, intrants toujours plus nombreux pesant sur l'environnement, effondrement de la biodiversité, mise en danger de la santé des producteurs et des consommateurs. La conscience agroécologique qui ressort des textes internationaux relatifs à l'agriculture est tramée par l'idée que le modèle agro-industriel jusque-là suivi est compliqué, coûteux et destructeur. La nourriture qu'il produit ne permet pas de nourrir tout le monde, ni de préserver les patrimoines génétiques. Bien pire, il a recours à des intrants

qui mettent en péril la santé humaine (celle des producteurs et des consommateurs). Le tableau ci-dessous mentionne les principales conventions porteuses de cette conscience agroécologique.

TABEAU N° 5 : La conscience agroécologique des principales conventions internationales ratifiées par le Cameroun

Convention	Contenus essentiels	Portée pour l'agroécologie
Convention sur la diversité biologique (CDB) de 1992	Traité international orienté vers trois buts principaux : • La conservation de la biodiversité ; • L'utilisation durable de ses éléments ; • Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Son objectif est de développer des stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Il est considéré comme le document clé concernant le développement durable.	Les parties à ce traité encouragées à promouvoir et soutenir l'intensification et la diversification durables et écologiques de l'agriculture et d'approches agroécologiques pour répondre à la crise de la biodiversité
Accord de l'OMC du 1er janvier 1995 sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (l'« Accord SPS »),	Traité international ayant trait à l'application des réglementations concernant l'innocuité des produits alimentaires, ainsi que la protection de la santé des animaux et la préservation des végétaux. L'Accord SPS encourage les gouvernements à appliquer au niveau national des mesures sanitaires et phytosanitaires pour protéger la vie ou la santé des personnes, des animaux et/ou des végétaux	L'un des enjeux de l'agroécologie est la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et vétérinaires qui aggravent les risques sanitaires et fragilisent les producteurs agricoles et les consommateurs
Convention de Rotterdam du 10 septembre 1998 sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques qui font l'objet d'un commerce international	• Elle encourage le partage des responsabilités et la coopération entre les pays signataires dans le domaine du commerce international de certains produits chimiques très dangereux dont notamment certains pesticides • Par une « procédure de consentement préalable en connaissance de cause », tout pays signataire prévoyant d'exporter ces produits doit informer les pays importateurs et obtenir leurs permissions	• L'agroécologie est orientée vers la réduction de l'usage d'intrants chimiques en agriculture, en éliminant en premier lieu ceux qui ont des effets néfastes sur l'environnement ou la santé humaine. • L'agroécologie favorise la réduction de la dépendance économique des familles paysannes vis-à-vis de tous les intrants chimiques

Convention	Contenus essentiels	Portée pour l'agroécologie
Convention de Stockholm du 22 mai 2001 sur les polluants organiques	Traité international visant à réduire les niveaux de polluants organiques persistants (POP) dans l'environnement, en éliminant ou restreignant les rejets de POP provenant de produits chimiques industriels et de pesticides, des sous-produits de POP produits non intentionnellement, ainsi que des stocks et des déchets de POP	Les pratiques agroécologiques sont des leviers importants dans l'entreprise de réduction des polluants organiques persistants dans l'environnement
Traité International du 3 novembre 2001 sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA)	Le TIRPAA a pour objectif la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que le partage équitable des avantages dérivant de leurs utilisation	• L'agroécologie est l'une des applications du TIRPAA • L'agroécologie favorise la mise en œuvre du TIRPAA car elle vise à la mise en place d'une agriculture durable avec des plantes locales et patrimoniales qui répondent aux besoins à la fois des agriculteurs et des consommateurs grâce à leur rusticité, leur adaptabilité et leurs qualités agronomiques, nutritionnelles et gustatives
Déclaration des Nations Unies du 13 septembre 2007 sur les droits des peuples autochtones	La déclaration souligne le droit des peuples autochtones à vivre dans la dignité, à maintenir et renforcer leurs propres institutions, cultures et traditions et à poursuivre librement leur développement selon leurs aspirations et leurs besoins	L'agroécologie s'inscrit dans la logique de la déclaration et promeut les héritages culturels locaux et valorise ainsi le patrimoine africain. Ce faisant elle réhabilite des savoirs et renforce les liens communautaires et la résilience locale.

Source : Notre compilation de données documentaires

La ratification de ces traités internationaux par le Cameroun atteste d'un import-export de manières de penser et de faire l'agriculture. Elle rend compte de la circulation internationale de modèles dans lesquels l'agroécologie commence à prendre une importance inédite. Elle témoigne enfin de l'alignement des pouvoirs publics camerounais sur les standards internationaux en matière d'agriculture, de protection de l'environnement et de la santé des producteurs et des consommateurs. De manière générale, les textes internationaux et les politiques internationales au cœur de ces standards prévoient une transition écologique configurée en 5 niveaux, selon la classification de Gliessman⁸, comme suit :

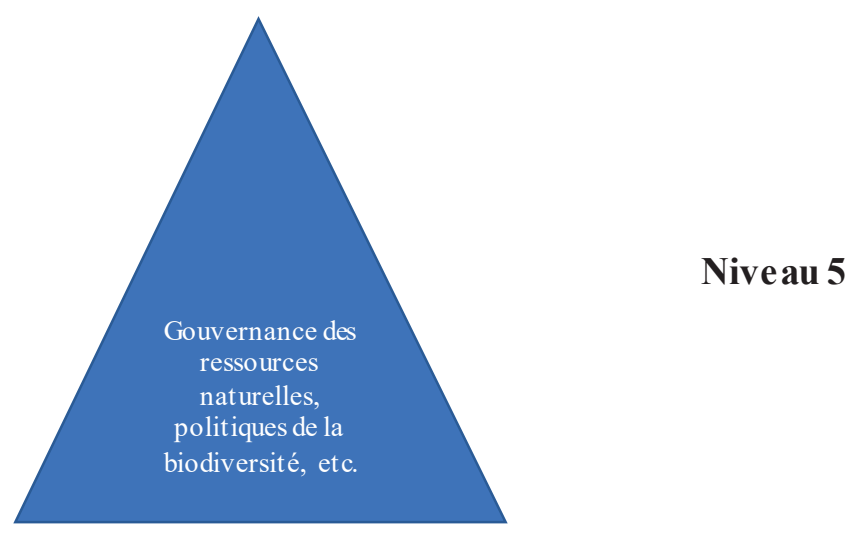
- 1) **Réduction des pesticides, des engrais de synthèse, des déchets, de la consommation énergétique et eau ; amélioration des variétés.**
- 2) **Lutte biologique et antiparasitaire alternative, recours aux engrais verts, travail réduit au sol, recherche du bien-être et de la santé.**
- 3) **Diversification agricole et alimentaire, recours à l'agroforesterie, la rotation du pâturage, la rotation de 2 ou 3 cultures, etc.**

⁸ Gliessman, "Transforming food systems with agroecology", Agroecology and Sustainable Food Systems, vol. 40, issue 3, 2016, pp.187-189.

- 4) Renforcement des liens producteurs-consommateurs, du soutien communautaire, du partage des connaissances des agriculteurs, etc.
- 5) Bonne gouvernance des ressources naturelles, renforcement des politiques de la biodiversité, des politiques agroécologiques, du droit à l'alimentation, de la souveraineté alimentaire, de l'équité et de la dignité des producteurs.

FIGURE N° 4 : Les 5 niveaux de la transition écologique internationalement reconnus

Figure n° 4 : Les 5 niveaux de la transition écologique internationalement reconnus



Source : Gliessman, "Transforming food systems with agroecology", *Agroecology and Sustainable Food Systems*, vol. 40, issue 3, 2016, pp.187-189

Ces niveaux de transition écologique font consensus sur le plan global et sont repris par l'Organisation des Nations Unies qui s'en sert comme guide dans l'élaboration des politiques internationales de la biodiversité et de l'agroécologie.

Les normes conventionnelles internationales reçues par le Cameroun doivent nécessairement être suivies d'effets. En prenant le terme dans son sens le plus large, elles doivent être appliquées. Or, dans le cas d'espèce, les logiques de leur application au niveau national sont sujets à caution.

B. Une intégration laborieuse de l'agroécologie dans les dispositifs juridiques nationaux

Pour donner une vue d'ensemble de la matière et préciser certaines données générales, on examinera la réception locale des dispositifs normatifs internationaux relatifs à l'agroécologie et on conclura cette sous-section sur la consistance même d'un droit national de l'agroécologie au Cameroun. Notons d'emblée que le cadre législatif pour la promotion de l'agroécologie repose principalement sur la Loi N° 2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire. L'autorité compétente en matière de protection phytosanitaire est le Ministre chargé de l'Agriculture (Art.5 de ladite loi). Cette loi comporte les dispositions générales sur les notions de prévention et lutte contre les ennemis des végétaux, d'utilisation des produits phytosanitaires, de vulgarisation de techniques appropriées et de contrôle de l'importation et exportation des produits phytosanitaires. A travers ses dispositions sur « *l'utilisation des produits phytosanitaires sans danger pour la santé humaine, animale et pour l'environnement* » et sur « *la diffusion et la vulgarisation des techniques appropriées à la protection phytosanitaire* », cette loi ouvre une importante fenêtre d'opportunités pour le déploiement de l'agroécologie. Elle suggère implicitement l'existence et la nécessité de renforcer les compétences des responsables des organisations paysannes et des techniciens de terrain pour mieux diagnostiquer et résoudre les problèmes de santé végétale et animale en s'appuyant sur la diversité des alternatives agroécologiques issues aussi bien de savoirs traditionnels ayant fait leurs preuves que des connaissances scientifiques les plus récentes. Les modalités d'application de la Loi N° 2003/003 portant protection phytosanitaire se manifestent sous les formes réglementaires suivantes :

- **Décret N° 2005/0772/PM du 06 Avril 2005 fixant les conditions d'homologation et de contrôle des produits phytosanitaires**
- **Décret N° 2005/0771/PM du 06 Avril 2005 fixant les modalités d'exécution des opérations de quarantaine végétale**
- **Décret N° 2005/0770/PM du 06 Avril 2005 fixant les modalités de lutte phytosanitaire**
- **Décret N° 2005/0769//PM du 06 Avril 2005 portant organisation du Conseil National Phytosanitaire**
- **Arrêté N°042/06/MINADER/CAB du 10 mai 2006 instituant un certificat phytosanitaire**
- **Arrêté N° 0274/MINADER/CAB du 19 mars 2013 portant homologation des imprimés des certificats phytosanitaires et fixant les modalités de leur délivrance.**

Dans le sillage de la fabrique juridique de l'agroécologie au Cameroun, on peut évoquer la Loi n° 2003/007 du 10 juillet 2003 régissant les activités du sous-secteur engrais qui, à travers, entre autres, les objectifs de « *l'augmentation de la productivité des exploitations et l'accroissement de la production agricole* » et de « *la gestion durable des ressources naturelles* » (article 1er). Dans ce cas, le législateur

suggère implicitement des pratiques agricoles basées pour l'essentiel sur la gestion de la biodiversité. Il s'engage ainsi pour une agriculture multifonctionnelle et durable, qui valorise les agro-écosystèmes, optimise la production et minimise les intrants. Grâce à cette initiative, les pouvoirs publics entendent enrayer la circulation des engrais de contrefaçons, la contrebande, les produits obsolètes mais aussi préserver la santé humaine, la faune et la flore.

Ce qu'il convient d'appeler pour la circonstance le droit de l'agroécologie au Cameroun se réduit principalement et malheureusement souvent au droit d'usage des pesticides et des engrais. Pourtant l'agroécologie va plus loin. Il ne s'agit pas seulement de produire sans OGM, engrais ou pesticides, mais aussi d'envisager le milieu naturel dans son ensemble (gestion de l'eau, lutte contre l'érosion, reboisement...) et de revaloriser les savoir-faire paysans. Le législateur s'est très peu intéressé à ces autres pans de l'agrobiologie, laissant ainsi libre cours, comme mentionné plus haut, à l'informalisation et à la l'hétérogénéisation des pratiques. C'est qu'en droit camerounais, l'agroécologie ne constitue pas encore une catégorie juridique à laquelle serait associé un régime juridique. Il existe en revanche des pratiques agricoles, ou des modes de production, qui relèvent de l'agroécologie, telle qu'entendue par les sciences agronomiques, et qui sont appréhendés par le droit. La prise en compte des considérations environnementales et sociales en vue d'un développement durable de l'agriculture ressortit de ces pratiques saisies par le droit. Elle est envisagée sous le régime d'une loi générale sur l'environnement, la Loi n° 96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement au Cameroun, laquelle loi donne la possibilité de réaliser des audits environnementaux (article 4) de certaines activités. Cette considération est également au cœur du décret n° 2013/0171/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social. Ainsi, ces textes juridiques ouvrent une incommensurable possibilité pour l'agroécologie, système de production agricole qui tient compte principalement de l'aspect écologique et environnemental. Les certifications de durabilité qui commencent à être attribuées à des entreprises agricoles au Cameroun sont des émanations de cette dynamique somme toute nouvelle. La perspective d'une loi régissant l'agroécologie⁹ est réjouissante car elle permettra véritablement de planter le décor nouveau du droit de l'agroécologie au Cameroun.

III. ANALYSE SWOT DE L'INTÉGRATION DE L'AGROÉCOLOGIE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES RELATIVES À L'AGRICULTURE, L'ÉLEVAGE ET L'ENVIRONNEMENT

Cette analyse en termes de forces, faiblesses, opportunités et menaces permet de faire le point sur les rapports qu'entretient l'agroécologie avec la dynamique des politiques publiques et du droit public au Cameroun. Elle permet surtout de mettre en lumière les variables sur lesquelles on peut agir pour optimiser la prise en compte de l'agroécologie dans l'action publique au niveau national.

⁹ Le 9 septembre 2021 s'est tenu à Yaoundé un atelier de pré-validation de la loi régissant l'agriculture biologique au Cameroun.

TABEAU N° 6 : Analyse SWOT de l'agroécologie dans les politiques publiques relatives à l'agriculture, l'élevage et l'environnement

Forces	Faiblesses
• Existence de pratiques agroécologiques traditionnelles dans la longue trajectoire historique du Cameroun • L'agroécologie désormais débattue dans plusieurs arènes publiques au Cameroun : construction progressive, quoique incrémentale, d'une conscience agroécologique dans le pays • Une dynamique juridique intégrant progressivement les principes agroécologiques • Existence d'un grand nombre de projets potentiellement agroécologiques au MINADER, MINEPIA et MINEPDED	• Très faibles soutiens financiers de projets potentiellement agroécologiques • Incohérence grandissante entre les priorités camerounaises affichées dans les documents de stratégie politique et la réalité des soutiens financiers • Augmentation globale a contrario des montants alloués aux projets « non-agroécologiques » notamment, financement des pesticides et des engrais de synthèse
Opportunités	Menaces
• Prise de conscience internationale de la nécessité de protéger la biodiversité • Émergence d'une opinion publique internationale favorable à l'agroécologie • Demande sans cesse croissante de produits biologiques sur les marchés national et international • Existence de modèles internationaux de pratiques agroécologiques • Existence de financements internationaux favorables à l'agroécologie	• Poids encore pesant des logiques de révolution verte dans les politiques publiques internationales dédiées à l'agriculture • Existence d'un lobby international puissant soutenant les logiques de révolution verte notamment la diffusion de pesticides en direction de l'Afrique • L'insécurité foncière comme frein majeur aux investissements agroécologiques

La marge de progression de l'agroécologie au Cameroun reste hyper grande. Les logiques de révolution verte restent hyper dominantes et envahissantes dans les politiques agropastorales et dans les documents de stratégie. Il nous semble qu'un vrai travail de fond soit nécessaire pour réorienter certains soutiens financiers vers une réelle transition agroécologique au Cameroun, conformément aux engagements internationaux de l'État et aux déclarations politiques de plus en plus fortes portant sur la valorisation de l'agroécologie.



CHAPITRE 2

UNE AGROECOLOGIE SILENCIEUSE AU CAMEROUN: ENTRE INVISIBILISATION INSTITUTIONNELLE ET INSTITUTIONNALISATION DE L'INVISIBILITE



La notion d'« agroécologie » est mobilisée de manière itérative chaque fois que l'avenir de l'agriculture est discuté dans les pays africains en général et au Cameroun en particulier. C'est que le financement et la mise en œuvre de projets qualifiés d'agroécologiques visent à lutter contre la pauvreté et soutenir l'émergence d'agricultures plus respectueuses de l'environnement. La désignation « agroécologique » est attribuée à une diversité de techniques et de démarches comme l'agroforesterie, l'agriculture de conservation, le semis direct sous couvert végétal, l'intégration agriculture-élevage, l'agriculture biologique, etc. De fait, le terme d'agroécologie revêt toutefois de nombreuses acceptions, qu'il faut bien distinguer : il s'agit en effet à la fois d'une discipline scientifique, d'un mouvement social et de pratiques techniques. Sur le plan agronomique, l'agroécologie consiste à passer d'un système intensif en intrants à des systèmes bio-divers, liés aux conditions écologiques, économiques et sociales dans lesquels ils se développent. Cette hétérogénéité donne lieu à une appréhension du périmètre de l'agroécologie comme nécessairement prise en écharpe par plusieurs politiques publiques sectorielles (agriculture, élevage, environnement, commerce, etc.) et donc par plusieurs institutions.

Ce chapitre du rapport explore la manière dont l'agroécologie est prise en charges par les institutions dédiées au secteur de l'agriculture et de l'environnement. Relativement à l'agropastoral, on s'est attelé à questionner précisément la part des préoccupations agroécologiques dans le fonctionnement des départements ministériels en charge de ce secteur. Dans la même veine nous nous sommes attelés à scruter la part de l'agroécologie dans le fonctionnement des institutions en charge de l'environnement et du commerce. Les résultats de nos investigations révèlent une agroécologie particulière au Cameroun, se développant de façon silencieuse et peu visible dans la dynamique institutionnelle relative aux politiques publiques. Deux perspectives permettent d'en rendre véritablement compte. Il y a lieu de s'intéresser à la portion congrue des énoncés agroécologiques dans l'organisation et le fonctionnement des institutions en charge de l'agriculture, l'élevage, l'environnement et le commerce (I). Il convient tout autant d'avoir le regard fixé sur les raisons de cette discrétion qui consacrent l'institutionnalisation de l'invisibilité institutionnelle de l'agroécologie au Cameroun (II).

I. DU CONTRASTE ENTRE MISE EN MODE DES PRATIQUES ÉCOLOGIQUES ET INSUFFISANTE RÉCEPTION INSTITUTIONNELLE DE L'AGROÉCOLOGIE

Les données d'entretien et de la recherche documentaire effectuée préalablement à la rédaction du présent rapport ne laissent aucun doute sur la mise en lumière de l'agroécologie dans tous les débats relatifs aux orientations nécessaires à donner aux politiques agropastorales et environnementales au Cameroun. Ces données sont cependant contredites par la réception de l'agroécologie dans les institutions en charge de l'agriculture, l'élevage, l'environnement et le commerce.

A. Au MINADER, faible verbalisation de l'agroécologie en dépit d'une relative intégration de préoccupations écologiques dans l'agriculture

La notion d'agroécologie est quasi absente dans la dénomination des directions et services du MINADER. Le parcours cursif de l'organigramme dudit département ministériel suffit pour s'en convaincre. Symboliquement, cela envoie le signal d'une insuffisante sensibilité de ce ministère à l'agroécologie car

en effet, au commencement est le verbe. Les mots des institutions ont vocation à traduire les principes d'une gouvernance. Or, les mots qui donnent vie et symbolisent les directions et services au MINADER ne laissent pratiquement pas de place à l'agroécologie. On note cependant qu'il existe institutionnellement des signes de recherche d'approches pour améliorer les performances environnementales du secteur agricole. Sur les 10 directions¹⁰ qui relèvent de l'administration centrale, 2 se détachent par certaines de leurs compétences orientées vers l'« écologisation » de l'agriculture.

TABEAU N° 7 : Intégration de préoccupations écologiques dans les compétences du MINADER

Directions	Compétences principales	Portée pour l'agroécologie
Direction du Développement de l'Agriculture	• Élaboration et mise en œuvre des politiques de développement du secteur semencier ; • Élaboration et du suivi des programmes et projets de promotion de production et d'utilisation des semences et plants ; • Élaboration et du suivi de la mise en œuvre des systèmes d'alerte et d'avertissement phytosanitaire ; • Appui aux agriculteurs et à leurs groupements dans la lutte phytosanitaire, notamment par la promotion de brigades villageoises ; • Gestion des aides d'urgence en semences auprès des agriculteurs, en cas de calamités ; • Élaboration et mise en œuvre de la politique du sous-secteur des engrais ; • Formulation des recommandations sur l'utilisation des engrais ; • Promotion de l'utilisation des engrais minéraux par les agriculteurs ; • Promotion de la fabrication et de l'utilisation des engrais biologiques et organiques par les agriculteurs ;	En dépit de son fort tropisme pro engrais de synthèse et donc pro révolution verte, la direction de l'agriculture est sensible à : • la fabrication et de l'utilisation des engrais biologiques et organiques par les agriculteurs ; • La mise en œuvre de la politique de conservation des sols.

¹⁰ Selon le Décret n° 2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), l'administration centrale du MINADER est constituée de 10 directions :

- la Direction du Développement de l'Agriculture;
- la Direction des Organisations Professionnelles Agricoles et de l'Appui aux Exploitations Agricoles;
- la Direction de la Réglementation, du Contrôle de Qualité des Intrants et Produits Agricoles;
- la Direction du Génie Rural et de l'Amélioration du Cadre de Vie en Milieu Rural;
- la Direction du Développement Local et Communautaire;
- la Direction des Etudes, des Programmes et de la Coopération;
- la Direction des Enquêtes et des Statistiques Agricoles;
- la Direction des Ressources Humaines;
- la Direction des Ressources Financières et du Patrimoine;
- la Division de l'Enseignement et de la Formation Agricoles, Coopératifs et Communautaires.

Directions	Compétences principales	Portée pour l'agroécologie
	• Promotion de la fabrication et de l'utilisation des engrais biologiques et organiques par les agriculteurs ; • Suivi du marché des engrais ; • Suivi des projets et programmes d'appui au développement du sous-secteur engrais ; • Appui aux opérateurs de la filière engrais ; • Élaboration de la carte de vocation des sols ; • Mise en œuvre de la politique de conservation des sols	
Direction de la Réglementation, du Contrôle de Qualité des Intrants et Produits Agricoles	• Élaboration de la réglementation relative aux intrants et produits agricoles et à l'agriculture biologique ; • Harmonisation aux niveaux sous-régional et régional des politiques et des cadres réglementaires relatifs aux intrants et produits agricoles ; • Suivi et mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par le Cameroun et relatives aux intrants et produits agricoles, ainsi qu'aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ; • Organisation et suivi de la certification des semences et plants ; • Organisation et suivi du contrôle de qualité des intrants et produits agricoles ; • Organisation et suivi du contrôle phytosanitaire aux frontières ; • Homologation des pesticides à usage agricole ; • Homologation des espèces et variétés en relation avec le Conseil National des Semences et Obtentions Végétales ; • Élaboration des normes de contrôle de la qualité des engrais ; • Élaboration et réglementation des biotechnologies pour l'alimentation et l'agriculture et du contrôle de sa mise en application ; • Élaboration et mise en œuvre de la politique de certification de l'origine des produits agricoles ; • Inspection des produits.	L'un des enjeux de l'agroécologie est la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et vétérinaires qui aggravent les risques sanitaires et fragilisent les producteurs agricoles et les consommateurs. Dans cette direction, on note les efforts fournis pour : • L'élaboration de la réglementation relative aux intrants et produits agricoles et à l'agriculture biologique ; • L'élaboration des normes de contrôle de la qualité des engrais.

Source : Notre compilation de données documentaires

Estimée à 27 millions d'habitants en 2022, la population du Cameroun devrait dépasser 40 millions en 2050. Fournir à cette population une nourriture saine, en quantité suffisante et économiquement accessible est un défi aigu dans un contexte de dégradation des ressources naturelles, d'intensification des effets du changement climatique et de multiplication des problèmes de santé liés aux modes de consommation. Le niveau d'intégration des préoccupations écologiques dans le fonctionnement quotidien du MINADER, département précisément en charge de l'essentiel de la production alimentaire au Cameroun ne rassure pas quant à la possibilité de relever convenablement ce défi¹¹. La marge de progression en la matière reste grande.

B. Le MINEPDED : une vocation écologique par essence mais des liens peu affirmés avec les pratiques agricoles

Aux termes du Décret n° 2005/117 du 14 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEPDED), modifié et complété par le Décret n° 2005/496 du 31 décembre 2005, le MINEPDED est « chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière d'environnement » (art 1). À ce titre, il a, entre autres, la responsabilité de l'élaboration des plans directeurs sectoriels de protection de l'environnement, en liaison avec les départements ministériels intéressés. Cette charge spécifique ouvre la possibilité à ce ministère de travailler avec les administrations en charge notamment des secteurs de l'agriculture et de l'élevage qui, ces dernières décennies, se sont révélés porteurs d'un fort potentiel de dégradation de l'environnement. Elle ouvre surtout la possibilité pour ce ministère, dans une perspective intersectorielle, d'avoir un regard attentif sur l'agroécologie qui est l'utilisation intégrée des ressources et des mécanismes de la nature pour mieux produire. L'agroécologie qui allie les dimensions écologique, économique et sociale et qui vise à mieux tirer parti des interactions entre végétaux, animaux, humains et environnement devrait en réalité entrer dans l'agenda du MINEPDED. C'est conforté dans cette idée que nous avons cherché à examiner l'intégration de l'agroécologie dans la dynamique institutionnelle de ce département ministériel.

Comme avec le MINADER, nous nous sommes intéressé aux compétences des différentes composantes de ce ministère. Cela pouvait renseigner à suffisance sur le niveau d'insertion de l'agroécologie au titre d'objet de préoccupation de cette institution. On s'est ainsi appesanti sur les compétences des 4 directions¹² qui constituent l'administration générale de ce ministère.

Le premier constat que l'on peut faire c'est celui de la vocation essentiellement écologique de ces directions ; leurs compétences sont orientées vers la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de protection de l'environnement et de la nature. On peut déplorer que dans ces compétences il n'y ait aucune énonciation explicite à l'agriculture et de l'agroécologie, mais des énoncés qui suggèrent des liens possibles avec celles-ci.

11 Entretien du 18 août 2022 à Yaoundé avec Monsieur J. Nnoko, cadre au MINADER

12 Il s'agit de la Direction du Développement des Politiques Environnementales, la Direction des Normes et du contrôle, la Direction du Suivi de la Conservation et de la Promotion des Ressources Naturelles, la Direction des Affaires Générales.

TABLEAU N° 8 : Intégration de préoccupations agricoles dans les préoccupations du MINEPDED

Directions	Compétences principales	Portée pour l'agroécologie
Direction du développement des politiques environnementales	• Élaboration et suivi de la mise en œuvre des stratégies d'utilisation des technologies propres ; • Suivi des activités éligibles au Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable ; • Élaboration, suivi, et l'évaluation de la mise en œuvre des plans directeurs sectoriels de protection de l'environnement ; • Suivi du programme d'aide, d'assistance et de partenariat avec les acteurs nationaux en matière d'environnement et du développement durable ; • Négociation et suivi de la mise en œuvre des conventions internationales sur l'environnement, en liaison avec les structures concernées. • Définition des axes de recherche en matière d'environnement en liaison avec les structures concernées ; • Suivi et évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda 21 et des plans d'action subséquents, en liaison avec les administrations concernées ; • Conception, diffusion et suivi de la mise en œuvre des indicateurs de développement durable ; • Suivi de la mise en œuvre et de l'actualisation du Plan National de Gestion de l'Environnement ; • Élaboration du rapport biennal sur l'état de l'environnement ; • Suivi de la mise en œuvre du programme de lutte contre la désertification en liaison avec les administrations concernées ; • Intégration des considérations environnementales dans tous les plans et programmes, notamment économiques, énergétiques, fonciers et éducatifs, en liaison avec les structures concernées	Absence d'énonciation claires de l'agriculture et de l'agroécologie, mais présence d'énoncés suggérant des activités intersectorielles en matière de développement durable

Directions	Compétences principales	Portée pour l'agroécologie
Direction du suivi de la conservation et de la promotion des ressources naturelles	• Élaboration et mise en œuvre des programmes de surveillance de la qualité des composantes de l'environnement, en relation avec les administrations concernées ; • Conception et mise en place des systèmes de veille et d'alerte écologiques, en relation avec les administrations concernées ; • Participation à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des stratégies de gestion durable des ressources naturelles, en relation avec les administrations concernées ; • Participation à la planification et la création des aires protégées et réserves écologiques représentatives de la biodiversité et des écosystèmes nationaux en liaison avec les administrations concernées ; • Suivi de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, en liaison avec les administrations concernées ; • Participation au classement, à l'inventaire, à l'aménagement, à la gestion et à la protection des aires protégées et des réserves écologiques ; • Participation à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des actions de promotion et de conservation de la nature ; • Actualisation et suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de conservation de la biodiversité ; • Participation à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des plans de restauration des sols ; • Élaboration du rapport biennal sur la biodiversité ; • Suivi et mise en œuvre des programmes dans le cadre des changements climatiques et sur les zones humides ; • Participation à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de ressources génétiques, en liaison avec les administrations	Absence d'énonciation claires de l'agriculture et de l'agroécologie, mais présence d'énoncés suggérant des activités intersectorielles en matière de protection de la biodiversité

Source : Notre compilation de données documentaires

La vocation écologique du MINEPDED est une opportunité qu'il convient de saisir dans une perspective intersectorielle au Cameroun pour le développement de l'agroécologie. Pour le moment, on en est réduit à de simples allusions implicites qui traduisent de la quasi étanchéité de frontières sectorielles entre secteurs agropastoral et environnemental.

C. Un faible d'intérêt des autres administrations sectorielles par rapport à l'agroécologie

Au Cameroun, les pratiques agroécologiques entremêlent des préoccupations économiques, sociales et souvent politiques. Elles renouvellent les modalités de satisfaction des besoins des familles sur les territoires ruraux, contribuant de facto à la définition d'un projet radical d'« agroécologie politique » porteur d'un nouveau paradigmatique. Mettre en avant le paradigme de l'agroécologie politique signifie qu'on prend en compte l'idée selon laquelle la durabilité d'un agroécosystème n'est pas seulement le résultat d'une série de propriétés physiques et biologiques, mais aussi le reflet de relations de pouvoir. Dans le cadre de ce rapport, nous pensons la dynamique agroécologique au Cameroun laisse transparaître des rapports de pouvoir relatifs à l'accès aux ressources, aux savoirs et aux techniques. Le constat est clair, ces rapports de pouvoirs sont pour le moment en défaveurs des pratiques agroécologiques développées par les paysans, donc en défaveur de ces derniers. On a déjà analysé ci-dessus l'insuffisante réception institutionnelle de l'agroécologie, notamment au MINADER et au MINEPDED. La situation est tout autant perceptible dans les autres administrations sectorielles où l'agroécologie occupe une place largement perfectible.

1. Au MINFOF, des initiatives agroforestières encourageantes mais insuffisantes

Le Ministère des Forêts et de la Faune est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de forêt et de faune (Décret n° 2005/099 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune). Dans le cadre la mise en œuvre de la politique forestière, ce département ministériel, entre autres, opérationnalise un paradigme important pour l'épanouissement de l'agroécologie au Cameroun : l'agroforesterie.

La politique forestière encourage le développement des systèmes agroforestiers dans les différentes zones agroécologiques du Cameroun. Plusieurs projets agroforestiers ont ainsi été mis en œuvre sous la houlette de partenaires techniques tels que le CIRAD et le Centre Mondial d'Agroforesterie. L'agroforesterie assure, dans ces zones, les ressources en cultures vivrières et en pharmacopée traditionnelle pour les populations locales. Elle contribue également à la résilience des écosystèmes, en limitant l'érosion par exemple. Il s'agit de reconstituer les couverts forestiers en réintroduisant, dans les parcelles agricoles, des arbres pour les associer à des cultures de rente et des cultures vivrières. L'association dans la même parcelle des cultures de rente comme le café et le cacao avec des arbres et arbustes fixateurs d'azote a amélioré la fertilité des sols et doublé ou triplé leurs rendements. Le potentiel écologique de telles pratiques est énorme. L'agroforesterie a également amélioré l'état du sol, diminué les pressions exercées sur les arbres sauvages et les forêts et créé des corridors fauniques. Les terrains qui avaient été un temps complètement dénudé abritent désormais de petites forêts, des séries de haies denses, des pépinières et des cultures diverses. L'agroforesterie capte mieux le carbone que d'autres systèmes d'exploitation, créant à la fois des avantages environnementaux locaux et globaux, avec des conséquences sur l'atténuation du changement climatique. Il s'agit toutefois d'initiatives qui restent limitées et demandent à être davantage étendues.

2. Au MINDEVVEL, un potentiel agroécologique encore peu mis en valeur

Aux termes du décret n° 2018/449 portant organisation du Ministère de la décentralisation et du développement local (MINDEVVEL), Le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local est responsable de l'élaboration, du suivi, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de décentralisation, ainsi que de la promotion du développement local. A ce titre, il est chargé entre autres de l'évaluation et du suivi de la mise en œuvre de la décentralisation, du suivi et du contrôle des collectivités territoriales décentralisées, de la promotion du développement socio-économique des collectivités territoriales décentralisées. De par ses attributions, le MINDEVVEL a vocation à s'insérer au cœur des dynamiques de développement de l'agroécologie au Cameroun. En effet les initiatives agroécologiques qui ont cours au Cameroun sont pour l'essentiel le fait des communautés locales et relèvent des logiques de développement local. De toute évidence, l'agroécologie aujourd'hui devrait être au cœur des préoccupations du MINDEVVEL. D'ailleurs, dans l'organigramme de ce département ministériel, on retrouve deux divisions qui, de par leurs attributions, devraient prendre en main les initiatives agroécologiques :

- la Division de la Planification du Développement Local qui est chargée entre autres de la recherche et de l'exploitation des données sur le développement local, en liaison avec les administrations compétentes ;
- la Division de la Promotion du Développement Socio-Economique des Collectivités Territoriales Décentralisées qui a pour mission, entre autres, de suivre les interventions des Collectivités Territoriales Décentralisées en matière de développement économique, social, sanitaire, culturel et sportif.

Les attributions textuelles du MINDEVVEL créent ainsi des affinités électives entre les activités de ce département ministériel et les initiatives de production agroécologique au Cameroun. Il s'agit en réalité d'un potentiel étant entendu que le potentiel renvoie à ce qui existe virtuellement ou à un ensemble des ressources dont une institution peut disposer. Le MINDEVVEL n'a pas encore véritablement pris des initiatives allant dans le sens de la prise en main concrète de l'agroécologie. Tout au plus peut-on dire que la dynamique de développement local qu'elle impulse peut ouvrir plus d'opportunités pour la transition agroécologique écologique au Cameroun, plus de chances pour la constitution de systèmes agri-alimentaires plus durables, écologisés et territorialisés. Elle peut permettre d'articuler les différentes dimensions des territoires : les ressources naturelles, matérielles et cognitives, l'agriculture, mais aussi ses acteurs et les liens qui les unissent. La jeunesse de ce département ministériel peut dans une grande mesure expliquer que ce potentiel ne soit pas encore exploité.

3. Au MINEPAT, des logiques de planification peu sensibles à l'agroécologie

Le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique économique de la nation ainsi que de l'aménagement du territoire. En matière de Planification, le MINEPAT est chargé, entre autres, de l'élaboration de la politique de développement économique, social et culturel de la nation, en liaison avec les administrations concernées ; de la réalisation des études et des analyses prospectives sur le développement à long terme, de l'élaboration et du suivi-évaluation de la mise en œuvre du cadre global de planification stratégique du développement et de lutte contre la pauvreté, en liaison avec les administrations et organismes concernés ; de la définition des priorités sectorielles et de la cohérence entre les stratégies sectorielles de développement ; de l'élaboration et du suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale et des stratégies sectorielles de développement, en liaison avec les administrations et les organismes concernés. C'est dans le cadre de ces attributions que le MINEPAT est

appelé à appréhender les différents niveaux d'interaction entre les activités agricoles, l'environnement et les ressources qu'il fournit (sol, eau, biodiversité), et d'explorer ainsi de nouvelles voies pour la transition agroécologique. Cela se fait notamment à partir de l'élaboration du Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) et des Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) dont le but est de structurer le territoire national et d'atteindre les objectifs de développement de l'État. Ces schémas stratégiques permettent de traiter des interactions entre différents systèmes de production, les espaces non cultivés, non agricoles et leurs interfaces, entre les professionnels agricoles et les autres acteurs du territoire. En cela, ils sont de puissants leviers à actionner dans le cadre de la transition écologique au Cameroun. Dans ces documents stratégiques, l'état des lieux du territoire, les forces, les faiblesses mises en exergue, les menaces et les opportunités identifiées permettent d'entrevoir l'agroécologie comme enjeu de développement au Cameroun.

Seulement, au-delà du diagnostic du territoire, les documents stratégiques élaborés par le MINEPAT font la part belle au paradigme de la révolution verte quand il est question d'agriculture. Or, ce paradigme mise de manière excessive sur l'application de fertilisants et d'amendements pour surmonter les contraintes de la satisfaction alimentaire d'une population camerounaise en forte croissance. Les orientations visant l'écologisation de l'agriculture y sont hyper rares. Un enjeu majeur pour l'agroécologie au Cameroun est pourtant non seulement d'innover dans la conception des systèmes de production et des modes de gestion sur des bases écologiques, mais également de produire des innovations à l'échelle des territoires pour concevoir de nouvelles formes d'organisation qui contribuent à la gestion durable des ressources. Pour le moment, il y a de la peine à trouver dans les documents de planification du MINEPAT, des scénarios d'exploration, par exemple sur les changements d'usage des sols en vue d'une transition écologique.

4. Une agroécologie qui se cherche dans les institutions de recherche

L'agroécologie prend de plus en plus de la place dans les programmes des institutions de recherche au Cameroun. Au regard des changements climatiques et de la dégradation inquiétante des terres cultivables, qui causent la baisse des rendements agricoles et l'augmentation de l'insécurité alimentaire notamment dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, ces institutions de recherche ont pris à bras le cœur la recherche sur une agriculture respectueuse de l'environnement et sensible à la nutrition. Dans sa mission de mise en œuvre de la politique de la recherche au Cameroun, le Ministère de la recherche scientifique et technique (MINRESI) finance et encourage la recherche visant à booster la production agricole et à consolider la sécurité alimentaire au Cameroun. C'est dans ce cadre qu'il est régulièrement associé aux initiatives de promotion de la recherche autour d'initiatives agroécologiques. Entre autres, ce ministère accompagne le Forum annuel des Leaders de la Recherche agricole de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (FLR-AOC) du Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF) qui travaille actuellement pour l'amélioration des capacités pour renforcer la résilience afin de faire face aux défis et crises qui affectent la productivité agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Au titre d'institutions de recherche engagées dans des activités opérationnelles en lien avec l'agroécologie au Cameroun, on peut citer le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et l'Institut de recherche agricole pour le développement (IRAD). De fait, c'est avec ces deux structures qu'on va assister à une véritable institutionnalisation de la recherche-action en matière d'agronomie au Cameroun. A titre d'illustration, depuis le milieu des années 90, le ministère de l'Agriculture, à travers la SODECOTON (Société de développement du coton) et avec

l'appui du CIRAD, a diffusé des techniques visant à préserver la fertilité des sols et assurer une meilleure conservation des sols : bandes enherbées, cordons pierreux, plantations agroforestières, ouvrages de gestion de l'eau. A partir de 2002, dans le cadre du projet « Eau Sol Arbre » (ESA) dont l'assistance technique a été assurée par le CIRAD, les expérimentations agronomiques sur des systèmes de culture sous couvertures végétales (SCV) ont démarré sur deux sites de création-diffusion, pour mettre au point les SCV, tester leur potentiel, et trier les systèmes les mieux adaptés au milieu.

II. LES DÉTERMINANTS DE L'INVISIBILITÉ INSTITUTIONNELLE DE L'AGROÉCOLOGIE AU CAMEROUN

Plusieurs éléments permettent d'expliquer le manque de visibilité de l'agroécologie dans les cadres politique, juridique et institutionnel de l'agropastoral au Cameroun. Ceux-ci sont surtout d'ordre cognitif.

A. Une faible appropriation du concept de l'agroécologie

Le concept d'agroécologie est peu approprié par ces agriculteurs et par les décideurs, même s'ils sont tous concernés par les préoccupations écologiques dans l'agriculture. Le déficit de verbalisation institutionnelle de l'agroécologie est justement en corrélation avec cette faible appropriation du concept d'agroécologie. Nos entretiens avec les agriculteurs et certains responsables du secteur agropastoral ont confirmé ce constat.

« Il faut que de plus en plus on comprenne que mettre chaque fois les engrais chimiques menace notre santé et celle de gens qui consomment nos produits. Il faut rentrer vers le fumier et les autres techniques qu'on utilisait avant ¹³ ».

« L'agroécologie, je ne connais pas beaucoup [...] Je sais juste qu'il faut de plus en plus se méfier de tout ce qui est chimique dans l'agriculture [...] Nous travaillons au quotidien sur cet aspect ¹⁴ »

S'ils préconisent des approches qui renvoient à des pratiques agricoles respectueuses de la nature et de la santé des consommateurs, peu d'agriculteurs ou d'agents des ministères en charge du secteur agropastoral que nous avons rencontrés recourent à la notion d'agroécologie dans leurs discours. Les quelques personnes qui se retrouvent pleinement dans ce terme sont généralement des agriculteurs ou des experts en responsabilité professionnelle dans le champ de la recherche. Ce constat peut expliquer l'absence régulière de justification individuelle du caractère agroécologique de certaines de leurs pratiques. Tout se passe dès lors comme chez Monsieur Jourdain de Molière qui fait la prose sans le savoir : les acteurs sociaux du secteur agropastoral sont coutumiers de pratiques qui relèvent de l'agroécologie mais ne trouvent pas toujours le mot juste pour les qualifier. En général ils les perçoivent plus comme des pratiques de survie quotidienne que comme des actions intentionnellement agroécologiques.

¹³ Données du Focus group discussion du 08 août 2022 à Awae avec des membres du Comité de développement de la vallée de Kya

¹⁴ Données du focus group discussion du 09 août 2022 à Mbalmayo avec les membres de l'ODEFCOM.

B. Une corrélation certaine entre relative invisibilité de l'agroécologie et relative méconnaissance des savoirs paysans

L'attitude des experts et décideurs l'égard des savoirs paysans a souvent été empreinte de dédain et de méfiance. Dans les deux cas, c'est principalement l'ignorance qui préside à de telles postures.

« *Le ministère essaye d'apporter son savoir pour moderniser tout ça [...] Il faut amener nos paysans à évoluer dans leurs pratiques agricoles et à abandonner tout ce qui est archaïque [...] Ça permet de produire plus et ça peut leur rapporter beaucoup d'argent*¹⁵ »

En droite ligne et sans doute dans la continuité de ce qui a prévalu pendant l'ère coloniale au Cameroun, les pratiques des populations paysannes sont aujourd'hui encore considérées comme traditionnelles et par conséquent incapables de participer à la transformation desdites populations. La diversité de leurs pratiques et de leurs savoirs est habituellement et péjorativement réduite à l'homogénéité de l'archaïque et du primitif. Pourtant le terme paysan recouvre une extrême diversité de situations, culturelles, sociales et historique. Pourtant les pratiques paysannes recèlent un important gisement d'opportunités en termes de protection de la nature et de conservation de la biodiversité. Relativement à l'agroécologie, nombre d'études suggèrent que les savoirs traditionnels soient utilisés en complément des connaissances scientifiques pour garantir la sécurité alimentaire en Afrique en général et au Cameroun en particulier. Ces savoirs traditionnels véhiculent en effet des orientations pour l'amélioration des moyens d'existence de populations dont la sécurité alimentaire et nutritionnelle est régulièrement menacée.

Sur un plan purement technique, la revalorisation des savoirs et des savoir-faire traditionnels est fondamentale dans la mise en place de solutions pérennes ou durables dans l'agropastoral au Cameroun. Très peu d'experts tiennent compte de ce que les paysans sélectionnent, sèment et conservent leurs propres semences de variétés locales et traditionnelles, qu'ils détiennent des savoirs leur permettant de s'adapter aisément aux changements climatiques. Pourtant, la plupart d'interventions extérieures (État, expertise agronome, sociétés de développement, etc.) ont fait du paysan camerounais un homme de moins en moins bien enraciné dans son terroir. Lorsque, du fait de la conjoncture, la réussite agricole est devenue difficile il s'est souvent montré fasciné par d'autres modes de vie et par l'éventualité d'un salariat. Lorsque les politiques de vulgarisation agricole se sont intensifiées, il a été envoûté par les stratégies d'exploitation et d'investissement capitalistes. Ainsi, les sociétés paysannes sont dans les opérations de développement en situation de dépendance. On peut donc aisément conclure que dans les compétences affichées des départements ministériels tels que le MINADER et le MINEPDED, l'absence de l'énonciation de l'agroécologie, dont on sait qu'elle se nourrit abondamment des savoirs paysans (pratiques permettant de produire mieux et plus sans détruire l'environnement), tient de l'ignorance de tout le parti qu'on pourrait en tirer. Cette ignorance amène à privilégier dans la dynamique institutionnelle cette agriculture conventionnelle, intensive en intrants chimiques, potentiellement productive d'aliments chargés en pesticides qui menacent la santé publique.

La faible visibilité institutionnelle de l'agroécologie tient aussi et enfin en l'absence de mesures objectives sur un nombre suffisant d'initiatives agroécologiques au Cameroun. L'existence de bases de données est un point de départ dont le but est d'organiser les connaissances existantes sur l'agroécologie, en rassemblant en un même endroit articles, vidéos, études de cas, ouvrages et autres matériels importants. Or, justement, il manque au Cameroun de telles bases de données qui pourraient servir à sensibiliser

¹⁵ Entretien du 18 août 2022 à Yaoundé avec Monsieur J. Nnoko, cadre au MINADER.

les décideurs, agriculteurs et chercheurs quant au parti possible à tirer de l'agroécologie. À la longue, cela empêche la compréhension fine de l'agroécologie dans le pays.

III. ANALYSE SWOT DE L'INTÉGRATION DE L'AGROÉCOLOGIE DANS LA DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE AU CAMEROUN

Comme indiquée dans le chapitre précédent, il s'agit d'une analyse en termes de forces, faiblesses, opportunités et menaces qui ouvre la possibilité de synthétiser l'évaluation interne et externe de certains aspects des politiques publiques. Dans le cas d'espèce, il est question de mettre en exergue les champs d'opportunité, les aspects à risques ou les axes d'amélioration de l'intégration de l'agroécologie dans les institutions dédiées à l'agriculture, l'élevage et l'environnement au Cameroun.

TABLEAU N° 9 : Analyse SWOT de l'intégration de l'agroécologie dans la dynamique institutionnelle au Cameroun

Forces	Faiblesses
• Existence d'énoncés institutionnels renvoyant à la recherche d'approches pour améliorer les performances environnementales du secteur agricole • Existence au MINADER d'énoncés de compétences suggérant des activités intersectorielles (avec le MINEPDED) en matière de développement de l'agriculture • Existence au MINEPDED d'énoncés de compétences suggérant des activités intersectorielles (avec le MINADER) en matière de développement durable	• Absence d'énonciation claires de l'agroécologie dans les compétences du MINADER • Absence d'énonciation claires de l'agroécologie dans les compétences du MINEPDED
Opportunités	Menaces
• Prise de conscience internationale de la nécessité de protéger la biodiversité • Émergence d'une opinion publique internationale favorable à l'agroécologie • Existence de modèles internationaux de pratiques agroécologiques • Existence de financements internationaux favorables à l'agroécologie	• Faible appropriation du concept de l'agroécologie par les acteurs sociaux • Méconnaissance et invisibilisation des savoirs agricoles paysans



CHAPITRE 3

LES CURRICULA DES ECOLES
DE FORMATION AGRICOLE,
MOTEURS DU DEVELOPPEMENT DE
L'AGROECOLOGIE AU CAMEROUN ?

Au cours des dernières décennies, pour répondre aux besoins d'une population en pleine croissance, le développement de l'agriculture familiale au Cameroun a reposé sur une agriculture dite extensive, plutôt que sur la réalisation de gains de productivité à l'hectare. Cette stratégie rencontre depuis plusieurs années des limites en raison de la baisse des surfaces cultivables disponibles, et de leur qualité, qui tend à se dégrader au fil du temps, faute de pratiques favorisant le maintien et l'amélioration de la qualité des sols. De plus, les agricultures familiales subissent de plein fouet les conséquences du changement climatique et en particulier des épisodes de sécheresse, de plus en plus fréquents. Le niveau des productions et de productivité des exploitations est ainsi de plus en plus variable. Ces évolutions obligent aujourd'hui les pouvoirs publics et leurs partenaires à soutenir des modèles agricoles et plus largement des systèmes alimentaires assurant un niveau de production suffisant et qui soient plus durables et résilients. Dès lors, les pouvoirs publics ont fait le constat de l'insuffisance de formation agricole et rurale adaptée et de l'urgence de relever le défi de la massification de la formation des agriculteurs, majoritairement jeunes. L'un des marqueurs les plus significatifs de cette prise de conscience ces dernières années a été la multiplication de structures de formation agricole sur l'ensemble du territoire national.

Dans l'analyse du cadre politique et institutionnelle de l'agroécologie au Cameroun, il nous a semblé pertinent d'examiner la place de l'agroécologie dans les curricula de formation dans les structures de formation agricole. Cela est lié au fait que la transition vers des systèmes agricoles relevant de l'agroécologie est aujourd'hui reconnue comme essentielle en Afrique. Comprendre les processus biologiques à l'œuvre, à différentes échelles, dans le fonctionnement des agrosystèmes, et la manière dont on peut mobiliser ces processus pour une amélioration des pratiques apparaît comme la compétence centrale que doivent développer les agriculteurs camerounais. Il s'agissait donc pour nous d'avoir le regard attentif sur la prise en compte de cette préoccupation non seulement dans la vocation, mais aussi dans les modalités pédagogiques des structures de formation agricole au Cameroun. Deux types de formation agricole nous intéressaient : les formations agricoles classiques (I) et l'enseignement agronomique supérieur (II).

I. L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION AGRICOLE CLASSIQUES FAVORABLES À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Le gouvernement camerounais a choisi de répondre au défi du développement de la productivité et de la production agricoles qui constitue une des principales orientations de la Stratégie nationale de développement (SND30). Il s'y est pris en tentant de reconstruire une offre de formation agricole et de renforcement des capacités des acteurs adaptée aux besoins et à la demande des acteurs du développement rural. Il s'agissait précisément de sortir des sentiers battus afin de donner un second souffle à l'agriculture camerounaise. La question de l'innovation s'est dès lors inscrite également dans une perspective de rupture avec des pratiques antérieures : alors que l'époque des politiques d'encadrement et de vulgarisation ont consisté en des démarches de transferts techniques et technologiques dans une perspective essentiellement descendante du conseiller ou technicien agricole « savant » vers l'agriculteur chargé de les appliquer à la lettre, il est aujourd'hui attendu des formations qu'elles contribuent à l'autonomie des agriculteurs et agricultrices, reconnaissent leurs savoirs et savoir-faire

et leur permettent de maîtriser leur activité. Il s'agit donc d'une véritable fenêtre d'opportunité ouverte pour l'intégration de l'agroécologie dans les formations agricoles classiques.

Dans la présente étude nous entendons par formations agricoles classiques les dispositifs de formation et d'installation des jeunes dans le secteur agricole placés sous la tutelle du MINADER, du MINEPIA et du MINFOF. Relativement à l'agroécologie, on remarque comme socle commun à ces formations une volonté de faire comprendre aux apprenants les processus biologiques à l'œuvre¹⁶, à différentes échelles, dans le fonctionnement des agrosystèmes, et la manière dont on peut mobiliser ces processus pour une amélioration des pratiques agricoles et la production.

De l'échelle de l'animal ou de la parcelle à celle du territoire, il ressort des programmes de formation scrutés que l'impératif est de fournir aux futurs entrepreneurs agropastoraux des compétences permettant de prendre des décisions de production et de commercialisation des plus appropriées. Pour les conseillers agricoles, les compétences à développer portent notamment sur la capacité d'animation de collectifs pluri-acteurs, d'accompagnement au changement, éléments essentiels à la mise en place de l'agroécologie. Le tableau ci-dessous fournit un échantillon représentatif des structures de formation agricole avec leurs sensibilités respectives aux pratiques agroécologiques.

TABLEAU N°10 : Sensibilité de la formation agricole classique aux principes agroécologiques

Structure de formation	Parcours/vocation	Modalités pédagogiques	Portée pour l'agroécologie
CRA d'Ebolowa	Conseiller agropastoral	Théorie et pratique, avec des supports pédagogiques à un public de professionnels et de particuliers	Existence de modules de formation basées sur les principes de l'agroécologie
CRA de Bambili	Entreprenariat Agropastoral	Théorie et pratique, avec des supports pédagogiques à un public de professionnels et de particuliers	Existence de modules de formation basées sur les principes de l'agroécologie
CRA de Maroua	Conseiller agropastoral	Théorie et pratique, avec des supports pédagogiques à un public de professionnels et de particuliers	Existence de modules de formation basées sur les principes de l'agroécologie
École des eaux et forêts de Mbalmayo	Technicien de foresterie	Théorie et pratique, avec des supports pédagogiques à un public de professionnels et de particuliers	Apprentissage de différentes formes d'agroforesterie, les combinaisons spatiales d'arbres fruitiers et de cultures maraîchères
ETA de Dibombari	Entreprenariat Agropastoral	Théorie et pratique, avec des supports pédagogiques à un public d'apprenants en formation initiale	Apprentissage de techniques contextualisées basées sur les principes de l'agroécologie

¹⁶ Entretien du 22 août 2022 à Ebolowa avec X. Minkoulou, enseignant au CRA d'Ebolowa.

Structure de formation	Parcours/vocation	Modalités pédagogiques	Portée pour l'agroécologie
ETA d'Abong Mbang	Entreprenariat Agropastoral	Théorie et pratique, avec des supports pédagogiques à un public d'apprenants en formation initiale	Apprentissage de techniques contextualisées basées sur les principes de l'agroécologie
ETA de Bambili	Entreprenariat Agropastoral	Théorie et pratique, avec des supports pédagogiques à un public d'apprenants en formation initiale	Apprentissage de techniques contextualisées basées sur les principes de l'agroécologie
ETA de Sangmelima	Entreprenariat Agropastoral	Théorie et pratique, avec des supports pédagogiques à un public d'apprenants en formation initiale	Apprentissage de techniques contextualisées basées sur les principes de l'agroécologie
ETA de Bafang	Entreprenariat Agropastoral	Théorie et pratique, avec des supports pédagogiques à un public d'apprenants en formation initiale	Apprentissage de techniques contextualisées basées sur les principes de l'agroécologie
ETA de Garoua	Entreprenariat Agropastoral	Théorie et pratique, avec des supports pédagogiques à un public d'apprenants en formation initiale	Apprentissage de techniques contextualisées basées sur les principes de l'agroécologie
ETA de Maroua	Entreprenariat Agropastoral	Théorie et pratique, avec des supports pédagogiques à un public d'apprenants en formation initiale	Apprentissage de techniques contextualisées basées sur les principes de l'agroécologie
École pratique d'agriculture de Binguela	Entreprenariat Agropastoral	Pratique, avec des supports pédagogiques au public des apprenants d'un faible niveau scolaire	• Apprentissage de techniques basées sur les principes de l'agroécologie • Des modules de formation portent entre autres sur : la production d'engrais organiques, la fabrication des bio pesticides, la préparation des stimulants de la croissance des plantes

Structure de formation	Parcours/vocation	Modalités pédagogiques	Portée pour l'agroécologie
Centre Polyvalent de Formation (CPF) de Mbouo Bandjoun	Qualification professionnelle (agriculture et élevage)	Pratique, avec des supports pédagogiques au public des apprenants d'un faible niveau scolaire	• Formation à la production biologique • Des modules de formation portent entre autres sur : la production d'engrais organiques, la fabrication des bio pesticides, la préparation des stimulants de la croissance des plantes
Centre d'éducation et d'action communautaire de Ngalane	Entreprenariat Agropastoral	Pratique, avec des supports pédagogiques au public des apprenants d'un faible niveau scolaire	• Apprentissage de techniques contextualisées basées sur les principes de l'agroécologie • Des modules de formation portent entre autres sur : la production d'engrais organiques, la fabrication des bio pesticides, la préparation des stimulants de la croissance des plantes
Centre de formation aux métiers agropastoraux de la Commune de Mengang	Qualification professionnelle (agriculture et élevage)	Pratique, avec des supports pédagogiques au public des apprenants d'un faible niveau scolaire	Apprentissage de techniques contextualisées basées sur les principes de l'agroécologie
Centre de formation des animateurs ruraux de Nkolbomo (Batouri)	Qualification professionnelle (agriculture et élevage)	Pratique, avec des supports pédagogiques au public des apprenants d'un faible niveau scolaire	Apprentissage de techniques contextualisées basées sur les principes de l'agroécologie

Source : Notre compilation de données documentaires

Parce que la transition vers des systèmes agricoles relevant de l'agroécologie est aujourd'hui reconnue comme essentielle, le retour à l'approche globale, à l'agronomie, la capacité d'analyse, d'initiative, d'expérimentation ou encore la prise en compte du territoire, apparaissent comme des compétences centrales que développent ces structures de formation. Trois principes de transition agroécologique ont été identifiés dans les programmes pédagogiques des structures de formation agricoles échantillonnées :

- La gestion intégrée des ressources ;
- La gestion intégrée des bio-agresseurs ;
- La réintégration de la biodiversité.

L'agroécologie ainsi enseignée dans ces structures de formation agricole consiste à agir au niveau des systèmes de production, mais aussi plus globalement au niveau des écosystèmes. La production et le système alimentaire sont conçus comme un tout et la productivité globale inclut les services sociaux et écologiques, l'autonomie, les savoirs locaux, la complexité, la concertation¹⁷. C'est une approche dite intégrale ou systémique, qui prône un changement de paradigme technique et une recomposition des systèmes alimentaires. À l'École des eaux et forêts de Mbalmayo, les programmes de formation, notamment au département de sciences et techniques des productions végétales et animales domestiquées, prennent en compte le fait que l'agroforesterie soit aujourd'hui l'un des modes d'utilisation des terres agricoles les plus efficaces pour la transition agroécologique.

C'est marqué par ces constats que nous nous sommes intéressés à l'enseignement supérieur agronomique.

II. LE CONSTAT D'UNE INTRODUCTION EN POINTILLÉS DE L'AGROÉCOLOGIE DANS LES PARCOURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRONOMIQUE

L'agroécologie, en tant que discipline scientifique, remettant l'écologie au centre de la conception des systèmes agricoles, est maintenant bien présente dans les déclarations de principes non seulement des décideurs mais aussi des chercheurs. Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents le Cameroun montre un intérêt croissant pour le modèle agroécologique et l'intègre, quoique de manière incrémentale (par petits pas), dans les lois régissant l'action publique agricole. C'est sur la base de ce constat que nous avons abordé les programmes de formation dans l'enseignement supérieur dédié à l'agriculture. Il était question de se pencher sur l'intégration des enjeux agroécologiques dans lesdits programmes. Comme l'indique le tableau n° 5, nous avons passé au crible 7 établissements facultaires et 22 parcours. Les résultats sont édifiants : il existe dans ces formations une coexistence de deux modèles d'agriculture qui sont enseignés aux étudiants :

- le modèle agro-industriel connu comme ayant de fortes externalités sociales, économiques et environnementales ;
- le modèle agroécologique.

¹⁷ Entretien du 28 août 2022 à Bafoussam avec N. Che, enseignant à l'ETA de Bambili.

TABEAU N°11 : Sensibilité de l'enseignement agricole supérieur aux principes agroécologiques

Structure de formation	Parcours/vocation	Modalités pédagogiques	Portée pour l'agroécologie
Faculté de sciences agronomiques (FASA) de l'Université de Dschang	- Ingénieurs agronomes (parcours productions végétales, productions animales, gestion forestière, mécanisation et génie rural, économie et sociologie rurales) - Cycle de recherche	Théorie et pratique, avec des supports pédagogiques à un public de professionnels et de particuliers	Forte acquisition des principes de la révolution verte, intégration marginale des principes de l'agroécologie dans les unités d'enseignement
Faculté d'agriculture et de médecine vétérinaire de l'Université de Buea.	- Ingénieurs (parcours : production agricole, Science vétérinaire, Élevage, Agriculture) - Cycle de recherche	Théorie et pratique, avec des supports pédagogiques à un public de professionnels et de particuliers	Forte acquisition des principes de la révolution verte, intégration marginale des principes de l'agroécologie dans les unités d'enseignement
Institut d'agriculture, du bois, de l'eau et de l'environnement de l'Université d'Ébolowa	- Ingénieurs (parcours : valorisation énergétique de la biomasse, valorisation industrielle du bois et fibres, approvisionnement en eau et maintenance des ouvrages hydrauliques, génie sanitaire et management des risques industriels et environnementaux) - Cycle de recherche	Théorie et pratique, avec des supports pédagogiques à un public de professionnels et de particuliers	Forte acquisition des principes de la révolution verte, intégration marginale des principes de l'agroécologie dans les unités d'enseignement
L'École Nationale Supérieure des Sciences Agro-industrielles (ENSAI) de l'Université de Ngaoundéré	- Ingénieurs des Industries Agricoles et Alimentaires - Cycle de recherche	Théorie et travaux pratiques effectués en laboratoire et sur des installations semi-industrielles (Hall de production).	Forte acquisition des principes de l'agroindustrie, intégration marginale des principes de l'agroécologie dans les unités d'enseignement

Structure de formation	Parcours/vocation	Modalités pédagogiques	Portée pour l'agroécologie
Département des sciences et techniques d'agriculture biologique de la Faculté des Sciences de l'Université de Ngaoundéré	• Licence professionnelle en production animale • Licence professionnelle en production végétale	Théories et pratiques de l'agroécologie en général et de l'agriculture biologique en particulier enseignées à un public fait de professionnels et de particuliers	Formation spécialisée en agriculture biologique
Faculté des sciences de l'Université de Yaoundé I	• Master professionnel en agroforesterie • Master professionnel en biodiversité et production forestière • Master professionnel en aires protégées	Théorie et pratique, avec des supports pédagogiques à un public de professionnels et de particuliers	• Un parcours entièrement dédié à l'agroforesterie • Intégration marginale des principes de l'agroforesterie dans les unités d'enseignement des autres parcours

Il est loisible de faire le constat d'une hyper domination de l'enseignement supérieur agronomique par les principes de l'agroindustrie. Tout semble indiquer que les programmes de formation sont encore aspirés par les logiques de la révolution verte caractérisée par l'augmentation spectaculaire de la production agricole grâce à l'utilisation d'engrais spécifiques pour le sol, l'application de pesticides et d'herbicides et la modification génétique des cultures pour produire des rendements plus élevés à chaque saison de croissance.

Bien plus, sur les 22 parcours scrutés, 3 seulement sont entièrement dédiés à l'agroécologie. Dans les parcours non dédiés, l'agroécologie occupe une place marginale dans les unités d'enseignement. Il existe donc une distance marquée entre le discours officiel qui prône de plus en plus une agriculture différente, plus durable, plus respectueuse de l'environnement et des producteurs et les pratiques d'enseignement qui consacrent la portion congrue à l'agroécologie. Au fronton des établissements d'enseignement supérieur dédiés à l'agriculture et à l'agronomie, le principe directeur affiché pourrait bien être « une pincée d'agroécologie pour une marmite d'agro-industrie » tant le décalage est flagrant. Les établissements facultaires ont encore une forte tendance à envoyer leurs étudiants en stage dans les entreprises agroindustrielles entièrement mues par l'esprit révolution verte : intensification de l'agriculture, usage massif de pesticides et d'engrais de synthèse, recours aux semences hybrides, poursuite de rendements supérieurs, mais dégradation parfois irréversible de l'environnement. Ce faisant, ils participent, sans que ce soit véritablement intentionnel, à la reproduction d'un modèle décrié.

III. ANALYSE SWOT DE L'INTÉGRATION DE L'AGROÉCOLOGIE DANS LES CURRICULA DE FORMATION AGRICOLE AU CAMEROUN

Ce qui précède montre que l'esprit de l'agroécologie reste encore à disséminer dans les structures de formation agricole au Cameroun. Comme le montrent la synthèse analytique SWOT ci-dessous, les pratiques d'intégration de l'agroécologie dans les curricula de formation présentent de nombreuses faiblesses qui devront rapidement être corrigées. Elles ne sont pas moins dotées de lignes de force à consolider et d'opportunités à concrétiser.

TABLEAU N°12 : Analyse SWOT de l'agroécologie dans les curricula de formation agricole

Forces	Faiblesses
• Existence de pratiques agroécologiques traditionnelles dans la longue trajectoire historique du Cameroun • Multiplication sous la houlette des pouvoirs publics et des OSC de structures de formation agricole classiques portées à reproduire et à développer les pratiques agroécologiques locales • Développement de techniques et pratiques agroécologiques au sein des formations agricoles classiques • Développement progressif d'une offre de formation innovante et attractive en agroécologie et systèmes alimentaires durables dans certaines facultés • Encadrement de travaux scientifiques portant sur l'agroécologie	• Faibles appuis financiers apportés aux structures de formations agricoles • Trop grande diversité de programmes de formation agricole et suivi très lâche par les administrations de tutelle • Orientation encore forte des formations supérieures vers les logiques de la révolution verte et de l'agroindustrie • Insuffisance de dispositifs favorisant les échanges entre étudiants et porteurs de projets agroécologiques • Faible capitalisation des résultats de la recherche agroécologique provenant des universités et centres de recherche
Opportunités	Menaces
• Développement au Cameroun et ailleurs de la formation des formateurs camerounais dans le domaine de l'agroécologie • Existence de modèles internationaux de pratiques agroécologiques dont s'inspirent certaines formations • Existence de financements internationaux favorables à l'agroécologie	• L'insécurité foncière comme frein majeur aux investissements agroécologiques • Absence de cadres nationaux et sous-régionaux d'échanges et de partages d'expériences réussies sur les techniques agroécologiques approuvées.



CHAPITRE 4

RECOMMANDATIONS EN VUE DE L'OPTIMISATION DE L'AGROECOLOGIE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES AU CAMEROUN

Ce qui précède indique clairement que les politiques agropastorales au Cameroun restent encore fortement tramées par le paradigme de la révolution verte, donc par la recherche tous azimuts de la productivité et par un usage massif d'engrais de synthèse et de pesticides pour y parvenir. On y relève néanmoins de sérieux frémissements en matière d'introduction de l'agroécologie c'est-à-dire d'une agriculture sensible aux préoccupations de préservation de l'environnement et de conservation de la biodiversité. Cette orientation vers l'agroécologie reste incrémentale. Elle est pour le moment principalement portée par les pratiques paysannes et donc par les savoirs autochtones. Dans les circuits formels. L'agroécologie reste encore très peu financée et peu soutenue par les pouvoirs publics et ses bienfaits bien peu vulgarisés.

Dans le présent chapitre, nous proposons quelques pistes d'optimisation de l'agroécologie au Cameroun. Les recommandations que nous formulons s'articulent s'orientent vers les principales institutions et structures engagées dans le développement de l'agriculture et de l'écologie au Cameroun : institutions du secteur agropastoral (I), institutions d'enseignement et de recherche (II) et organisations de la société civile (III).

I. POUSSER POUR PLUS D'ENGAGEMENT DES INSTITUTIONS DU SECTEUR AGROPASTORAL

Aux institutions du secteur agropastoral, notamment au MINADER et au MINEPIA, nous recommandons de :

- Œuvrer à la cohérence des politiques entre les secteurs et renforcer l'élaboration de politiques et la planification intersectorielles, en particulier entre les politiques agricoles, environnementales, commerciales, sanitaires et nutritionnelles ;
- Réaliser des évaluations exhaustives de la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires au Cameroun, en prêtant dûment attention à toutes les externalités environnementales et sociales positives et négatives, ce qui constituera un premier pas vers l'élaboration de voies de transition adaptées au contexte ;
- Réorienter les politiques, budgets et mesures d'incitation publics qui favorisaient des innovations et des pratiques entraînant des externalités négatives vers des innovations et des pratiques qui réduisent les externalités tout en contribuant à plusieurs objectifs liés à la durabilité ;
- Élaborer des plans adaptés au contexte qui permettent d'accroître la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires au moyen de processus inclusifs et participatifs fondés sur les résultats des évaluations ;
- Mettre en œuvre, suivre et améliorer constamment les plans de transition relatifs aux systèmes agricoles et alimentaires, avec une véritable participation des parties prenantes pertinentes, en accordant une attention particulière aux besoins des plus vulnérables ;
- Créer des services et des programmes spécifiquement dédiés au développement de l'agroécologie au Cameroun ;
- Sensibiliser le public (en particulier les producteurs et les consommateurs) aux risques que comportent les pesticides et les autres produits agrochimiques pour la santé humaine, animale et environnementale ;

- Promouvoir l'utilisation, en remplacement des pesticides, de solutions écologiques qui promeuvent l'intégration accrue de la biodiversité pour prévenir les infestations d'organismes nuisibles, afin d'optimiser l'emploi des pesticides à court terme et d'y mettre fin progressivement sur le long terme, dans la mesure du possible ;
- Renforcer les politiques, les programmes et les mesures qui s'attaquent aux causes profondes des inégalités entre les sexes, en particulier en veillant à ce que les lois et les politiques garantissent, entre autres, un accès équitable aux ressources foncières et aux services publics, en respectant et en protégeant les connaissances des femmes, et en éliminant les violences à l'égard des femmes et le sexisme ;
- Développer des mécanismes de capitalisation des résultats de la recherche agroécologique provenant des universités et centres de recherche ;
- Multiplier les initiatives des champs-écoles pour accompagner les transitions agroécologiques ;
- Financer davantage les initiatives de recherche-action en matière d'agroécologie au Cameroun ;
- Renforcer l'investissement responsable et l'innovation dans les petites et moyennes entreprises à assise communautaire qui contribuent à des systèmes agricoles et alimentaires durables et retiennent la valeur localement ;
- Renforcer les plateformes d'innovation et d'échanges d'expérience agroécologique grâce à une utilisation judicieuse des technologies numériques afin de faciliter un travail en réseau plus global ;
- Tirer parti des technologies numériques pour renforcer les liens entre les producteurs et les consommateurs, y compris en jouant les intermédiaires dans des initiatives de financement durables et par une stimulation des marchés.

II. DONNER PLUS DE TONUS À L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE EN MATIÈRE D'AGROÉCOLOGIE

Aux institutions chargées de l'enseignement et de la recherche en matière d'agronomie et de protection de l'environnement, nous recommandons de :

- Encourager la collecte et l'analyse de données au niveau national, la description des enseignements tirés et le partage d'informations à tous les niveaux, à l'appui de l'adoption d'approches agroécologiques et d'autres approches novatrices ;
- Examiner les besoins en matière de données qui découlent de la précédente recommandation, y compris en ce qui concerne les méthodes de mesure et les indicateurs exhaustifs en rapport avec les dimensions sociales, environnementales et économiques des systèmes agricoles et alimentaires ;
- Informer les décideurs politiques, institutions de développement et autres parties prenantes par la création de références à la performance multidimensionnelle de l'agroécologie ;
- Réformer les systèmes de connaissance, d'information et d'innovation agricoles à l'appui de l'agroécologie et d'autres approches novatrices en veillant à ce que la recherche, la vulgarisation/la diffusion et l'éducation/le renforcement des capacités soient intégrés dans une approche inclusive, participative et axée sur les problèmes ;
- Développer et encourager la recherche transdisciplinaire axée sur les problèmes et favoriser sa fusion avec les connaissances locales et autochtones dans le cadre de processus d'innovation

participatifs qui s'appliquent aux différents contextes dans lesquels évoluent les producteurs et les autres parties prenantes des systèmes agricoles et alimentaires ;

- Repenser les institutions chargées de la connaissance, de l'information et de l'innovation agricoles, de façon à :
 - favoriser la science transdisciplinaire, en accordant de la valeur aux connaissances de toutes les parties prenantes pertinentes et en faisant participer celles-ci, y compris à l'établissement des priorités en matière de recherche ;
 - s'engager dans la recherche aux niveaux local, national, régional et international, en assurant la communication et le partage de connaissances entre les parties prenantes ;
 - examiner et éliminer les déséquilibres de pouvoirs et les conflits d'intérêts entre parties prenantes et chercheurs ;
 - récompenser les chercheurs qui se consacrent à ce domaine ;
- Créer ou renforcer dans les différentes zones agroécologiques du Cameroun des structures de formation agricole permettant de disséminer auprès des jeunes de ces zones les savoirs agroécologiques éprouvés in situ ;
- Mettre en place des dispositifs pédagogiques favorisant les échanges entre étudiants et porteurs de projets agroécologiques ;
- Favoriser le partage horizontal de connaissances et de données d'expérience, en s'appuyant sur les organisations et réseaux d'agriculteurs existants, y compris les programmes conçus spécialement pour les femmes.

III. UN ENGAGEMENT NÉCESSAIREMENT PLUS FORT DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

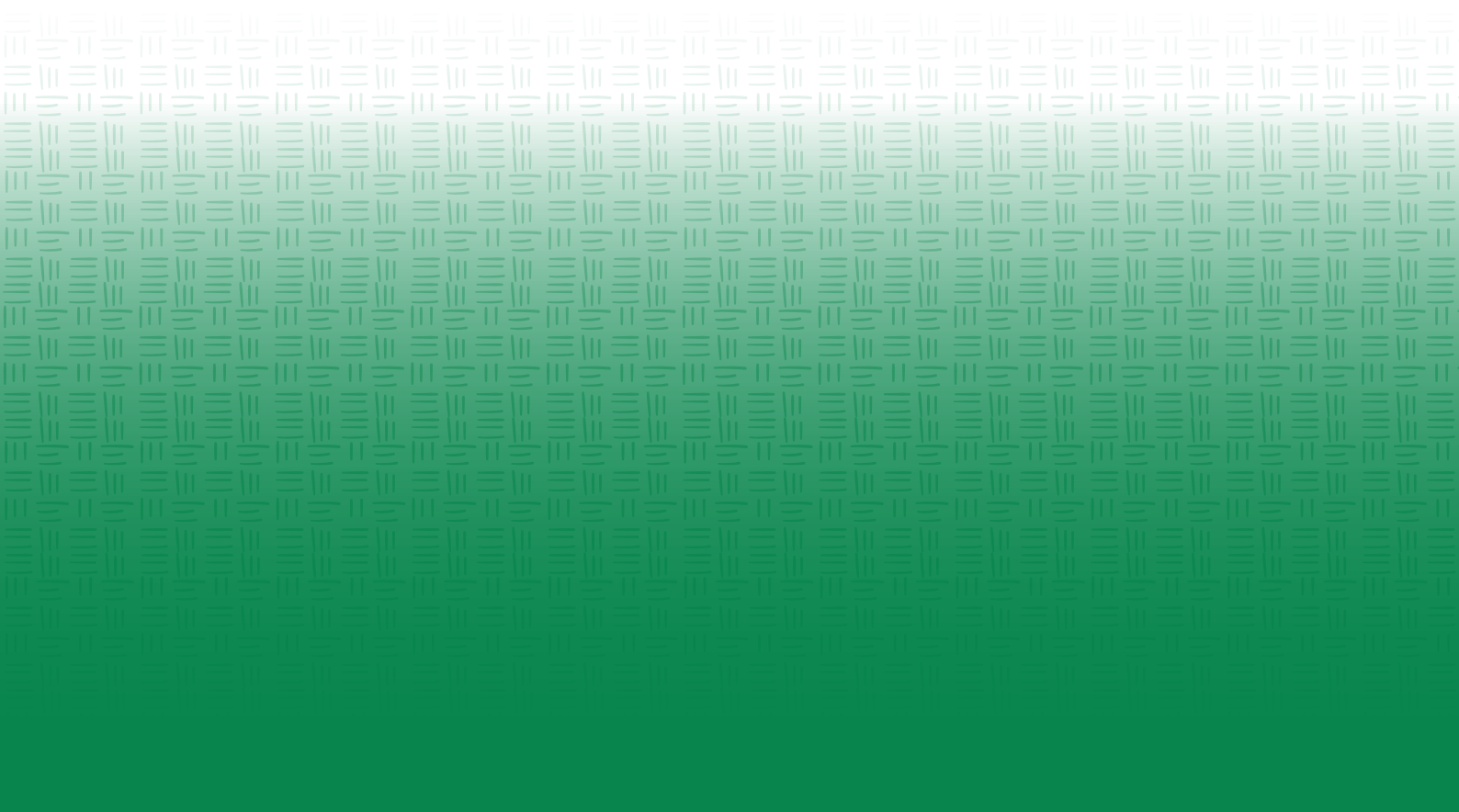
Aux organisations de la société civile, nous recommandons de :

- Sensibiliser le public (en particulier les producteurs et les consommateurs) aux risques que comportent les pesticides et les autres produits agrochimiques pour la santé humaine, animale et environnementale ;
- Renforcer les connaissances des acteurs et responsabiliser les producteurs dans la production collective et le partage de données et de preuves basées sur leurs propres pratiques,
- Établir des mécanismes publics qui permettent d'évaluer les effets de l'agroécologie et d'autres approches novatrices, ainsi que de différentes innovations, sur les principaux aspects des systèmes agricoles et alimentaires durables, comme la résilience, la sécurité alimentaire et la nutrition, le droit à l'alimentation, les revenus des producteurs, l'environnement et la santé publique ;
- Encourager les modes de consommation durables qui préservent ou accroissent les ressources naturelles – au lieu de les épuiser – et favorisent l'économie circulaire, en collaboration avec toutes les parties prenantes pertinentes, en particulier le secteur privé au Cameroun ;
- Sensibiliser le public à l'importance de diversifier les systèmes de production de sorte qu'ils intègrent l'élevage, l'aquaculture, les cultures et l'agroforesterie, selon qu'il conviendra, pour favoriser une production durable, des régimes alimentaires sains et des moyens d'existence résilients ;

- Prendre des mesures pour inciter les producteurs à diversifier et à intégrer la production agricole, y compris leur prêter un appui lors de la transition vers des systèmes plus durables ;
- Promouvoir sur le marché camerounais des aliments sains, abordables et produits de manière durable, compte tenu du contexte et de la culture locaux, ainsi que des régimes alimentaires autochtones, grâce à un étiquetage et une certification appropriés des aliments, conformes aux normes nationales et internationales applicables ;
- Veiller à ce que les petits producteurs d'aliments, en particulier les femmes, aient accès aux ressources foncières qui sont essentielles à une production agricole durable en adoptant, au niveau national, des instruments officiels qui soient en accord avec les cadres juridiques internationaux
- Promouvoir le droit à une nourriture adéquate et veiller à ce que toute action individuelle ou collective qui porte sur les quatre dimensions de la sécurité alimentaire à différentes échelles respecte les principes d'égalité et de non-discrimination, de participation et d'inclusion, de responsabilité et de primauté du droit ;
- Mettre en place des plateformes permettant de rapprocher le producteur et le consommateur non seulement pour mettre en avant le travail des producteurs agroécologistes, mais aussi pour sensibiliser les citoyens consommateurs ;
- Promouvoir le recours à l'empreinte écologique pour veiller à ce que les répercussions écologiques de la consommation et l'effet de la production actuelle sur les capacités de production futures soient dûment pris en compte dans les évaluations, en continuant à affiner les méthodes de calcul, selon qu'il conviendra ;
- Promouvoir le travail en groupe et l'animation de réseaux de pairs agriculteurs actifs dans l'agroécologie ;
- Vulgariser les initiatives des champs-écoles mobilisés pour accompagner les transitions agroécologiques.



CONCLUSION GÉNÉRALE



L'institutionnalisation de l'agroécologie au Cameroun est un immense chantier politique qui appelle non seulement à une mobilisation inédite des ressources dans le secteur d'action publique concerné, mais aussi un ajustement des postures traditionnelles des acteurs sociaux engagés dans les politiques agropastorales et environnementales. La réalisation de ce chantier est surtout subordonnée à l'édification préalable d'un cadre politique, juridique et institutionnel qui réponde aux défis actuels de l'implémentation de l'agroécologie. Le diagnostic dudit cadre en construction a permis de lever un pan du voile du grand potentiel qu'on y voit. Il a également amené à mettre en lumière les points d'attention sur lesquels il convient de se pencher rapidement.

L'état des lieux politique, juridique et institutionnel une intégration encore timide des considérations agroécologiques dans les politiques agropastorales et environnementales en cours. Cette tendance opère dans un contexte de massification de pratiques agroécologiques traditionnelles et informelles et de montée en puissance de l'écologisation des textes juridiques nationaux et internationaux en rapport avec l'agriculture. C'est à ce niveau que se situe le potentiel car cette écologisation progressive témoigne du processus en cours de civilisation des mœurs en matière d'agriculture. Les politiques agricoles nationales sont désormais mises en demeure d'être plus attentives que par le passé à la dynamique de circulation nationale et internationales des pratiques agroécologiques. Le caractère incrémental de l'arrimage des politiques publiques agricoles à cette nouvelle donne ne suffisent pas à remettre en cause une vague désormais irrépressible de conversion à la religion de l'agroécologie.

Si l'orientation appuyée vers l'agroécologie se dessine de plus en plus à l'horizon des politiques agricoles au Cameroun, on a pu identifier des points d'attention sur lesquels il va sans doute falloir de pencher à court ou à moyen terme pour optimiser l'agroécologie. Dans cette veine, le renforcement des capacités des acteurs engagés dans l'agroécologie s'avère impératif ; il s'agirait alors de renforcer les connaissances des acteurs en la matière et de favoriser les partages d'expériences qui aideraient à créer une communauté de pratiques autour de l'agroécologie. Il s'agirait enfin de capitaliser ces expériences afin de vulgariser l'agroécologie dans le pays.

BIBLIOGRAPHIE

- Adebayo S.A., et Oladele O.I., « Organic agriculture in African countries: A review », *Journal of Food, Agriculture and Environment*, 9 (3 4), 2011, pp. 515 19.
- Ahmadou Y., Kouebou C., Malaa D., Bourou S., Olina J. P., et Mbiandoun M. () « Les engrais et les pesticides dans la riziculture périurbaine de la ville de Garoua, au Nord Cameroun: cas de Nassarao et Boklé », *International Journal of Innovation and Applied Studies*, 18 (1), 2016, p. 26.
- Ajates Gonzalez R., Thomas J., et Chang M., « Translating agroecology into policy: The case of France and the United Kingdom », *Sustainability*, 10 (8), 2018, pp. 29-30.
- Altieri M.A., « Agroecology, Small Farms, and Food Sovereignty », *Monthly Review*, 61 (3), 2009, pp. 102 13.
- Andriamampianina L., Temple L., De Bon H., Malézieux E., et Makowski D., « Évaluation pluri-critères de l'agriculture biologique en Afrique subsaharienne par élicitation probabiliste des connaissances d'experts », *Cahiers Agricultures*, 27 (4), 2018, p. 45002.
- Baret P., Stassart P.M., Vanloqueren G., et Van Damme J., « Dépasser les verrouillages de régimes sociotechniques des systèmes alimentaires pour construire une transition agroécologique », in *Actes du Premier Congrès Interdisciplinaire du Développement Durable : Quelle transition pour nos sociétés?*, 2013, pp.5-14.
- Bayiha G.D.L.P., Temple L., Mathe S., et Nesme T., « Typologie et perspective d'évolution de l'agriculture biologique au Cameroun », *Cahiers Agricultures*, 28 (3), 2019, pp. 1-8.
- Bayiha G.-D.-L.-P., « Développement de l'agriculture biologique au Cameroun : une analyse par l'approche des transitions sociotechniques », thèse de doctorat en science économique, Université de Montpellier et Université de Yaoundé II, 2020.
- Bayiha G.-D.-L.-P., Temple L. et M. Syndhia, « Diversité des trajectoires de l'agriculture biologique au Cameroun », *Systèmes alimentaires / Food Systems*, n° 5, 2020, pp.181-204.
- Bendjebbar P., « La trajectoire d'institutionnalisation de l'agriculture biologique en Ouganda, success story de l'Afrique subsaharienne », *Cahiers Agricultures*, 27(4), 2018, pp. 1-7.
- Bendjebbar P., « Vers un modèle bio africain ? : trajectoires comparées d'institutionnalisation de l'agriculture biologique au Bénin et en Ouganda », Thèse de doctorat de science politique, Université Paris-Est, 2018.
- Blein R. et al., *Les agricultures africaines, transformations et perspectives*, Johannesburg, NEPAD, 2013.
- Caplat J., *L'agriculture biologique pour nourrir l'humanité*, Arles, Actes Sud, 2012.
- Carriere S., *Les orphelins de la forêt Pratiques paysannes et écologie forestière* Ntumu, Sud-Cameroun, Paris, IRD, 2003.
- Elbehri A.,(Eds.), *Reconstruire le potentiel alimentaire de l'Afrique de l'Ouest*, Rome, FAO/FIDA. Disponible en ligne à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/docrep/018/i3222f/i3222fo4.pdf>
- FAO, *Promouvoir l'agroforesterie dans les politiques publiques Guide pour les décideurs*, Rome, FAO, 2015.

- Farrelly M., Westwood G. C. et Boustred S. (eds.), *Agroecology: The Bold Future of Farming in Africa*, Dar es Salaam, AFSA 2016.
- Inter Agri Afric., « Etude diagnostique de l'agriculture biologique au Cameroun », rapport final, Comité de suivi de l'atelier FAO, 2009, Disponible en ligne à l'adresse suivante: <http://chede.org/chede/wp-content/uploads/2010/06/15-10-09-rapport-final-sur-lab-au-cameroun.pdf>.
- Inter Agri Afric., « Étude diagnostique de l'agriculture biologique au Cameroun », rapport final, Comité de suivi de l'atelier FAO, 2009, Disponible sur <http://chede.org/chede/wp-content/uploads/2010/06/15-10-09-rapport-final-sur-lab-au-cameroun.pdf>.
- Lamine C., « Changer de système : une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agrialimentaires territoriaux », *Terrains & travaux*, 20(1), 2012, pp. 139-156.
- Levard L. et Mathieu B. « Agroécologie : capitalisation d'expériences en Afrique de l'Ouest. Facteurs favorables et limitants au développement de pratiques agroécologiques. Évaluation des effets socio-économiques et agro-environnementaux », rapport du projet « Capitalisation d'expériences d'acteurs pour le développement de techniques agroécologiques résilientes en Afrique de l'Ouest (CALAO) », Paris, AVSF, 2018
- Mala W. A., « Savoirs et pratiques traditionnels et locaux en agroécologie et conservation de la biodiversité : Zones forestières du centre et sud Cameroun », in Roué M., Césard N., Adou Yao Y. C. et Oteng-Yeboah A. (dir.), *Indigenous and local knowledge of biodiversity and ecosystem services in Africa*, Paris, UNESCO, 2016, pp.53-84.
- MINADER, *Annuaire des statistiques du secteur agricole : Campagne 2009 et 2010*. Cameroun, Minader, 2012, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.minader.cm/uploads/File/AGRISTAT%2017.pdf>.
- MINADER, *Annuaire des statistiques du secteur agricole : Campagne 2007 et 2008*, Cameroun, Minader, 2010, disponible en ligne à l'adresse suivante: <http://www.minader.cm/uploads/DESA/AGRI-STAT%2016.pdf>.
- MINADER, *Stratégie de développement du secteur rural*, Cameroun, Minader, 2006, Disponible en ligne à l'adresse suivante: <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/cmr146628.pdf>.
- Ngo Makak R. et al., « Approche agroécologique en contexte forestier : cas des villages Bella, Dikobé et Bidou 1 dans la Région du Sud au Cameroun », *Revue Scientifique et Technique Forêt et Environnement du Bassin du Congo*, vol. 15, 2020, pp. 35-48.
- Nlend Nkott A.L., Mathé S., et Temple L., « Analyse multi-niveaux des freins à l'adoption de la certification du cacao au Cameroun », *Économie rurale*, n° 370 (4), 2019, pp. 81-99.
- Seufert V, Ramankutty N, Mayerhofer T., "What is this thing called organic? How organic farming is codified in regulations", *Food Policy*, n° 68, 2017, pp. 10-20.
- Temple L. et De Bon H., « L'agriculture biologique : controverses et enjeux globaux de développement en Afrique », *Cahiers Agricultures*, 29(3), 2020, 7 p.
- Temple L, Bayiha G, Nesme T, Mathe S, Kwa M., « Agriculture biologique et sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne », *Rapport*, Cameroun, Yaoundé, CIRAD, 2016, Disponible sur <http://agritrop.cirad.fr/583812/>.
- SAILD, *L'agroécologie au service de la diversité alimentaire : Cas d'école en zones sahélienne et forestière du Cameroun*, Yaoundé, SAILD, 2021.

Le Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement (SAILD) est une ONG au service du développement rural depuis 1988 au Cameroun. La mission du SAILD consiste à accompagner les paysans et les communautés riveraines des zones d'exploitation des ressources naturelles dans leurs initiatives entrepreneuriales et agropastorales en vue de leur épanouissement socio-économique et culturel et pour une gestion durable des ressources dont ils dépendent.

B.P: 11 955 Yaoundé - Cameroun

Tél: (+237) 222 22 46 82 / 699 41 40 89

E-mail: secretaire@saild.org

Web: www.saild.org



Service d'Appui
aux Initiatives locales
de Développement